

# Atlas départemental des paysages de l'Allier

*Carnet d'ensemble*



## **BOCAGE DES BASSES MARCHES**



#### Atlas réalisé par le bureau d'étude EPODE

Rédaction : Auriane RUL, paysagiste-conceptrice ; Caroline QUAY-THEVENON, paysagiste-conceptrice ; Vicky BRETAUDEAU, paysagiste-conceptrice ; Margaux GODFRIN, urbaniste-géographe

Cartes : Lucie BERTRAND, géomaticienne

Illustrations, graphisme et mise en page : Auriane RUL, paysagiste-conceptrice ; Félix BOUFFANDEAU, graphiste

Atlas porté et financé par le Département de l'Allier avec le concours de l'Etat

Projet piloté par le Département de l'Allier (service environnement), en lien avec un comité technique associant la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes, la Direction départementale des territoires (DDT) de l'Allier, l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de l'Allier et le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Allier

2025

|                                                      |          |
|------------------------------------------------------|----------|
| <b>PRÉAMBULE .....</b>                               | <b>4</b> |
| <b>FICHE D'IDENTITÉ .....</b>                        | <b>5</b> |
| Caractéristiques générales.....                      | 5        |
| Occupation du sol .....                              | 6        |
| Motifs paysagers et ambiances caractéristiques ..... | 7        |
| Premier aperçu des valeurs paysagères.....           | 8        |

## *Partie 1 : Approche historique et patrimoniales .....*

### **QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE HISTORIQUE.....**

|                                                                |    |
|----------------------------------------------------------------|----|
| Un territoire rural, à l'interface entre deux provinces .....  | 10 |
| Un sous-sol support d'activités : l'exploitation minière ..... | 11 |

### **PAYSAGES PROTÉGÉS & ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX.....**

|                                                    |    |
|----------------------------------------------------|----|
| Quelques sites patrimoniaux protégés.....          | 12 |
| Des matériaux traditionnels qui se raréfient ..... | 12 |

## *Partie 2 : Composantes paysagères.....*

### **TOPOGRAPHIE & HYDROGRAPHIE.....**

|                                                                                         |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Des « marches » qui font la transition entre la plaine alluviale et les montagnes ..... | 16 |
| Des perceptions contrastées, variant selon la topographie .....                         | 18 |
| Un réseau dense d'étangs et de cours d'eau.....                                         | 19 |

### **BOISEMENTS & ESPACES NATURELS .....**

|                                                             |    |
|-------------------------------------------------------------|----|
| Une alternance entre espaces ouverts et espaces boisés..... | 22 |
| Une répartition hétérogène de la trame boisée .....         | 22 |



## **AGRICULTURE.....24**

Un territoire marqué par l'élevage ..... 24

Une trame bocagère souvent préservée, qui structure les paysages..... 25

... mais hétérogène et menacée par endroits ..... 26

## **URBANISATION & INFRASTRUCTURES .....28**

Un territoire rural au bâti peu dense..... 28

Des constructions récentes en rupture avec le bâti patrimonial..... 29

Un réseau dense de petites routes, encadré par des axes structurants..... 30

## *Partie 3 : Valeurs et enjeux.....32*

Valeurs paysagères..... 33

Enjeux paysagers..... 35

## *Partie 4 : Unités paysagères.....36*

**CÔTES DE LA LOIRE.....39**

**BASSES MARCHES DU DONJON ET DE SAINT-LÉON.....49**

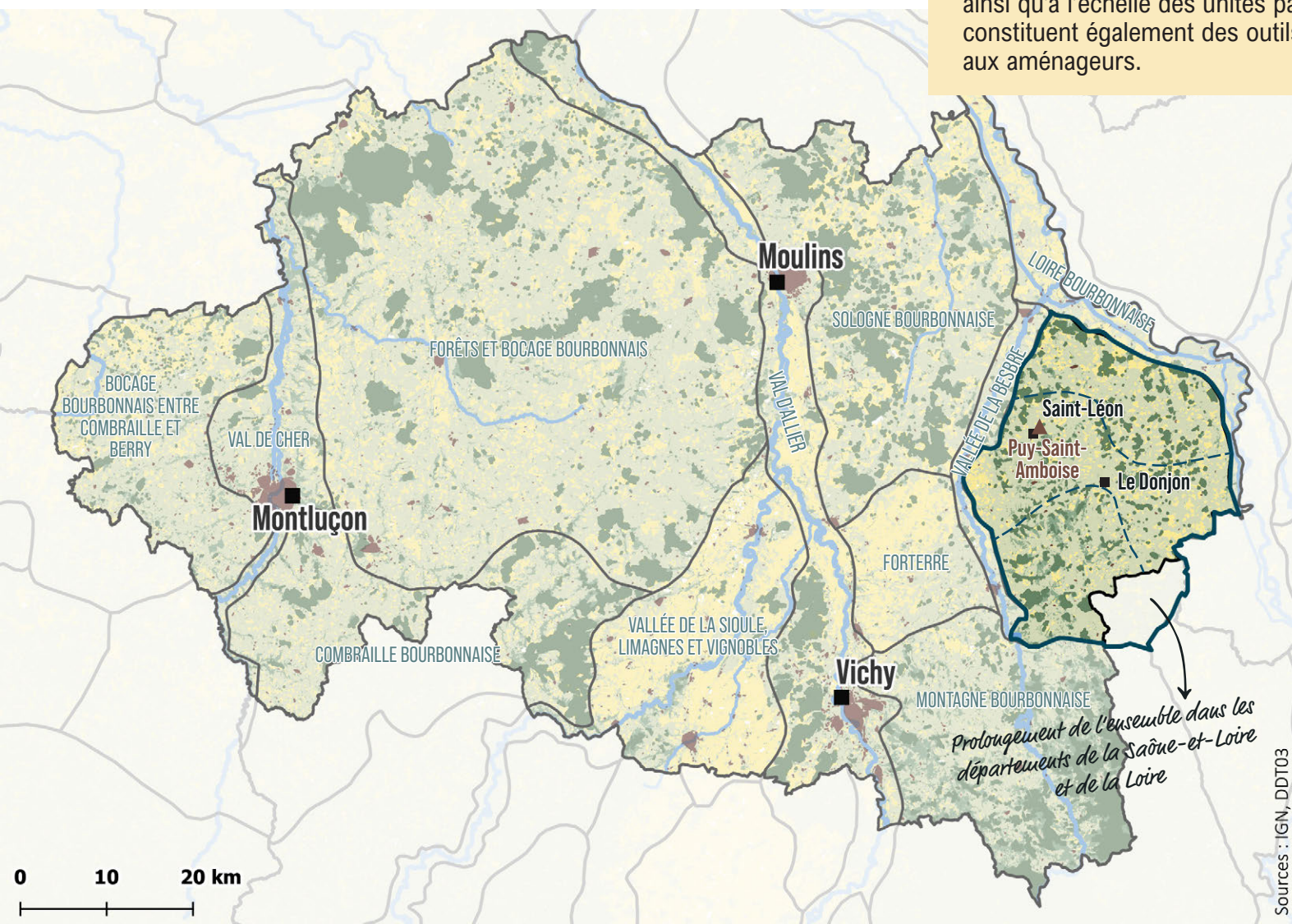
**CONTREFORTS NORD DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE .....59**

## *Bibliographie .....71*

# PRÉAMBULE

Ce carnet fait partie des **12 carnets d'ensembles paysagers** qui constituent, en plus d'un **carnet départemental**, l'Atlas des paysages de l'Allier.

Chacun de ces carnets vise à décrire, mettre en exergue les spécificités et faire connaître les paysages bourbonnais, à l'échelle de l'ensemble paysager ainsi qu'à l'échelle des unités paysagères qui le composent. Ces carnets constituent également des outils d'aide à la décision, destinés aux élus et aux aménageurs.



Ensemble paysager situé à l'extrémité est du département de l'Allier, ce territoire est très rural. La commune la plus peuplée, le Donjon, compte environ 1000 habitants.

Les prairies dominent fortement l'occupation du sol, délimitées par des haies bocagères taillées ou arborées globalement bien préservées. Les reliefs doux au nord s'accroissent au sud à l'approche des montagnes bourbonnaises et définissent des vues lointaines avec des diversités d'ambiances paysagères.

**Trois unités paysagères composent cet ensemble : les Côtes de la Loire, les Basses Marches du Donjon et de Saint-Léon, les Contreforts nord de la Montagne bourbonnaise**

# FICHE D'IDENTITÉ

## Caractéristiques générales



- \* **SUPERFICIE :** environ 688 km<sup>2</sup>
- \* **DENSITÉ DE POPULATION :** environ 12 hab/km<sup>2</sup> \* (46 hab/km<sup>2</sup> pour le département)
- \* **INTERCOMMUNALITÉS :** CC du Pays de Lapalisse, CC Entr'Allier Besbre et Loire, CC Grand Charolais (3 communes dans l'Allier)
- \* **VILLES ET VILLAGES PRINCIPAUX :** Le Donjon, Saint-Léon
- \* **COURS D'EAU :** le Roudon, le Loddès, la Vouzance, la Tèche, l'Andan, le Graveron
- \* **ALTITUDES :** 538 m max au sommet du Gendarme sur la commune de Loddès / 218 m min, en direction de la plaine alluviale de la Loire, sur la commune de Diou / altitude moyenne de 319 m
- \* **LIMITES :** vallée de la Besbre à l'ouest, Montagne bourbonnaise au sud, vallée de la Loire au nord et à l'est

\*densité calculée à partir des données Filosofi 2017 de l'INSEE (carreaux de 200m) sur l'ensemble des communes comprise totalement ou partiellement dans l'ensemble paysager

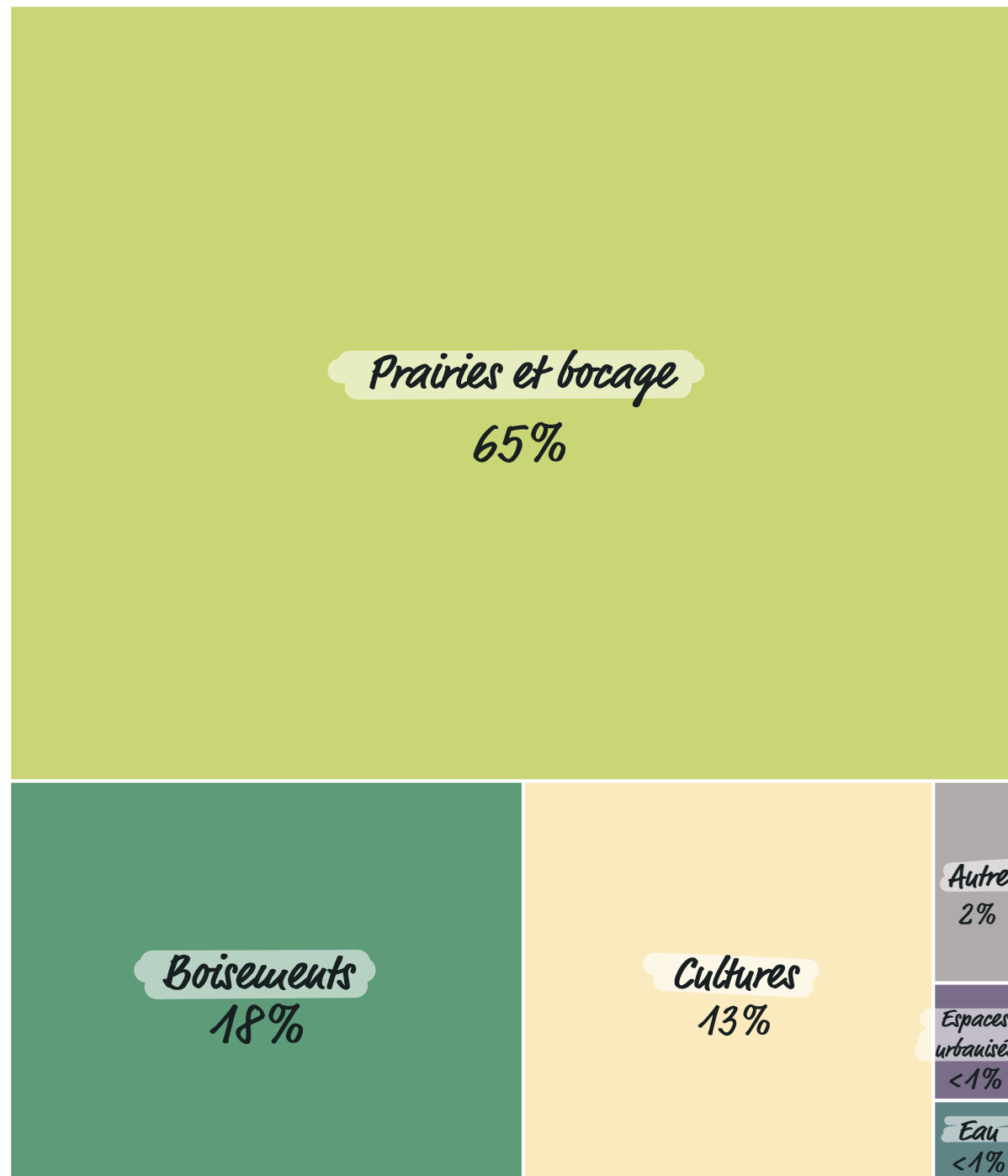


## Occupation du sol

Sources : Corinne Land Cover (2018) et IGN (traitement Epode)

### POUR COMPARAISON : OCCUPATION DU SOL À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

|                            |      |
|----------------------------|------|
| Prairies et bocages .....  | 51%  |
| Forêts et boisements ..... | 23%  |
| Cultures .....             | 20%  |
| Espaces urbanisés .....    | 3%   |
| Eau .....                  | 1,5% |
| Autre .....                | 1,5% |



# Motifs paysagers et ambiances caractéristiques

## RELIEFS VALLONNÉS CONSTITUANT DES MARCHES

Vallonnement qui fait la transition entre la plaine alluviale de la Loire au nord et les reliefs marqués de la Montagne bourbonnaise au sud

## BOISEMENTS REPÈRES

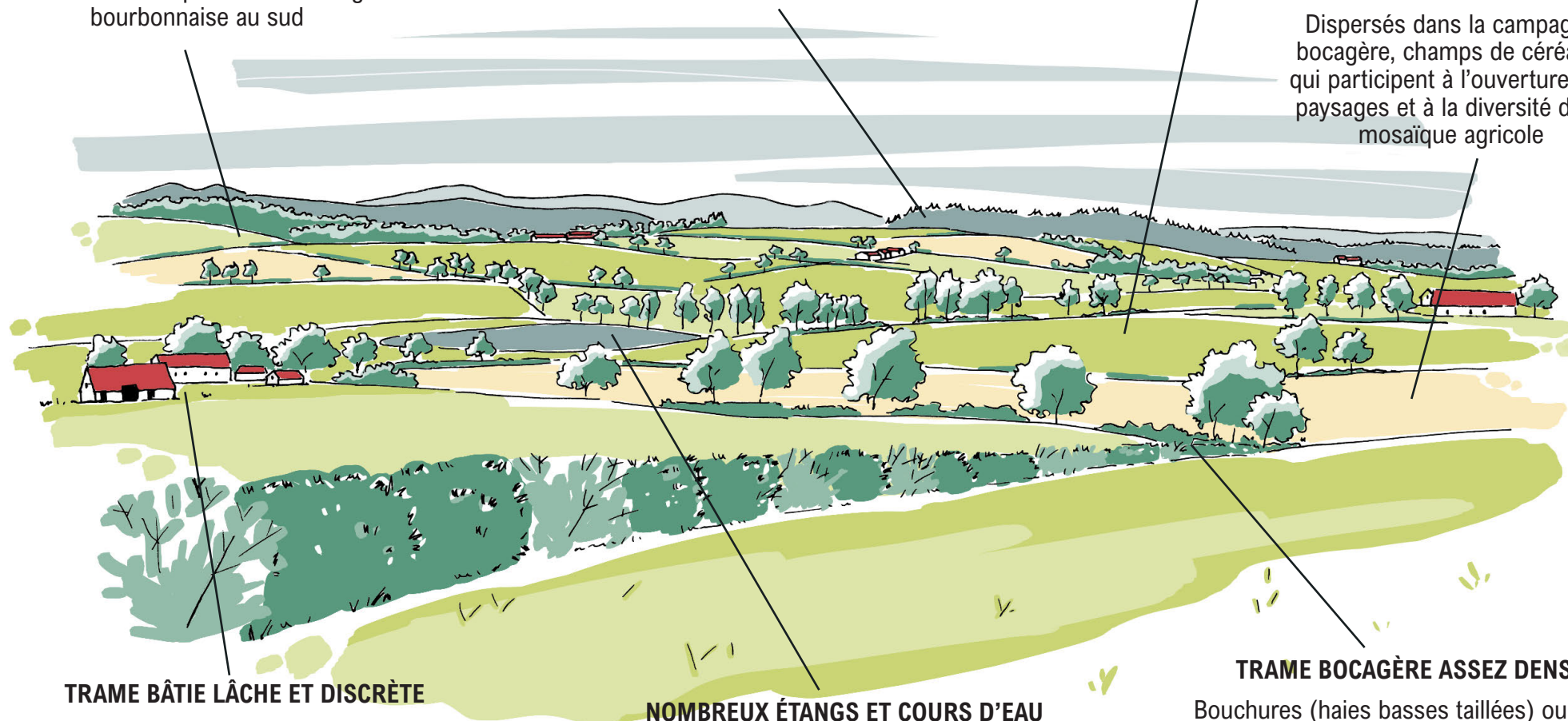
Forêts de feuillus ou de conifères peu nombreuses mais qui structurent les paysages et rythment les vues en occupant principalement les sommets

## PRAIRIES MAJORITAIRES

Parcelles principalement dédiées à l'élevage sous forme de prairies de pâtures ou de fauche, occupant la majorité des espaces agricoles et caractérisant l'identité rurale du territoire

## RARES CULTURES

Dispersés dans la campagne bocagère, champs de céréales qui participent à l'ouverture des paysages et à la diversité de la mosaïque agricole



## TRAME BÂTIE LÂCHE ET DISCRÈTE

De multiples bâtiments agricoles et habitats isolés, souvent accompagnés d'extensions en rupture avec les codes traditionnels

## NOMBREUX ÉTANGS ET COURS D'EAU

Nombreux étangs qui occupent les creux du relief ou longent les cours d'eau. Réseau hydrographique dense mais assez peu visible dans le paysage, dont la présence se devine au fond de vallons boisés et par les ripisylves qui les longent

## TRAME BOCAGÈRE ASSEZ DENSE

Bouchures (haies basses taillées) ou haies arborées, structurant les vues et délimitant le parcellaire agricole

## Premier aperçu des valeurs paysagères

**Valeur paysagère** : Caractéristique ou singularité du territoire, qui participe à fonder l'identité de ce dernier, qui le rend familier pour ceux qui l'habitent et/ou attractifs pour ceux qui le visitent.

*Ces valeurs sont issues de l'analyse et de la synthèse des composantes paysagères détaillée ci-après. Chacune de ces valeurs se retrouvera, sous la forme de son pictogramme, tout au long de l'analyse. Enfin, elles seront explicitées à la fin de cette analyse (page 33).*



**UN VALLONNEMENT PROGRESSIF CONSTITUANT DES MARCHES**



**DES ESPACES AGRICOLES DOMINÉS PAR L'ÉLEVAGE**



**UNE TRAME BÂTIE TRÈS LÂCHE ET DISCRÈTE**



**DES BOISEMENTS REPÈRES**



**UNE TRAME BOCAGÈRE IDENTITAIRE ET STRUCTURANTE**



**DE NOMBREUX POINTS DE VUE REMARQUABLES**

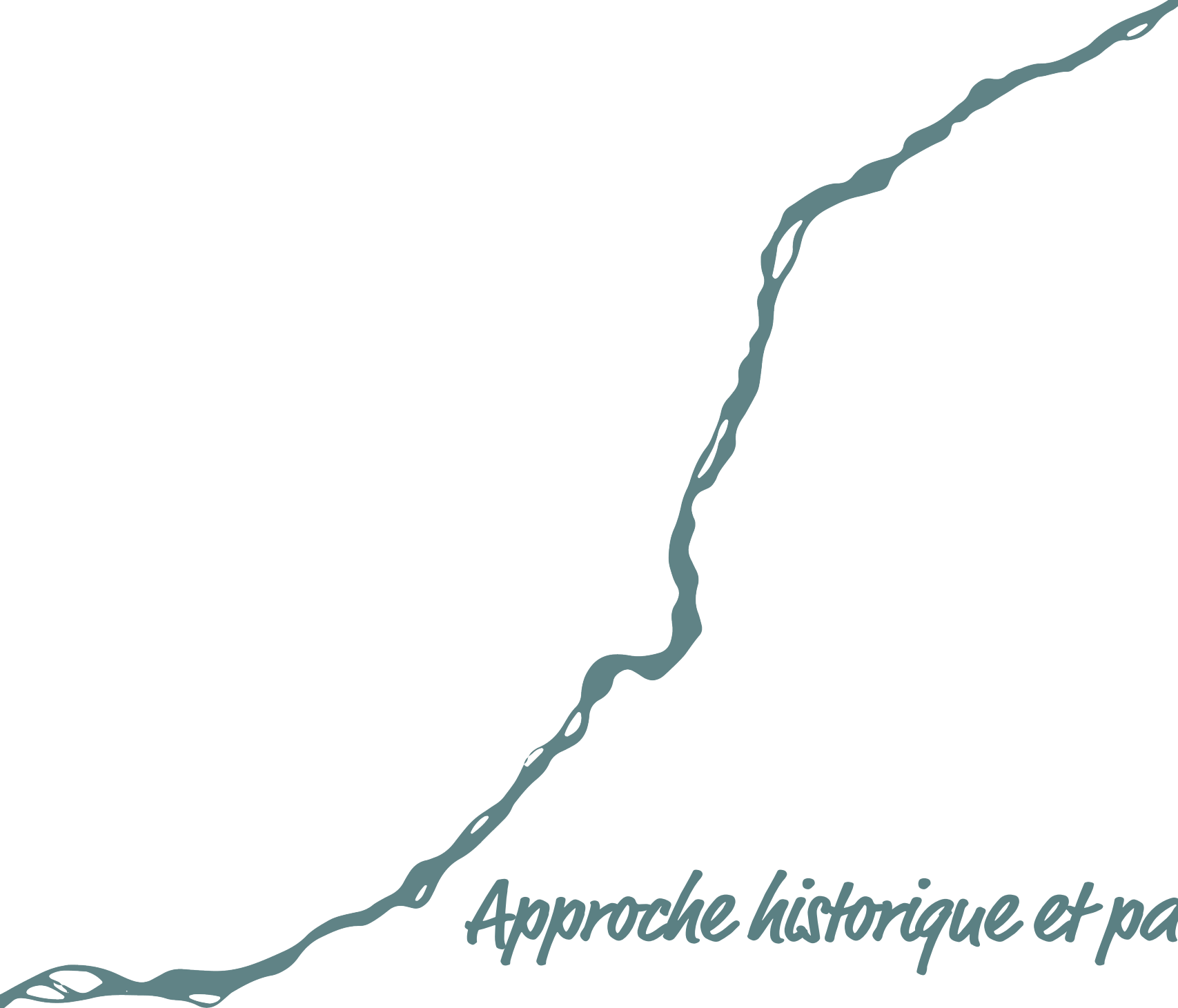


**UNE MULTITUDE DE MARES ET D'ÉTANGS**



**DE NOMBREUX ITINÉRAIRES ARPENTANT LE PAYSAGE**





PARTIE 1:

*Approche historique et patrimoniales*

# QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE HISTORIQUE

## *Un territoire rural, à l'interface entre deux provinces*



Carte Cassini [extrait] (1758/1763) [Archives départementales de l'Allier]

Situé entre le Bourbonnais et la Bourgogne, le territoire des Basses Marches du Bourbonnais possède un passé riche, marqué par des périodes de domination tantôt bourguignonne, tantôt bourbonnaise, du Moyen Âge jusqu'à l'époque contemporaine. Cette région formait une **châtellenie**, dépendant de celle de Moulins, connue sous le nom de « Châtellenie des Basses Marches », dont **Le Donjon** était une sorte de **chef-lieu**. Le paysage était alors marqué par la présence de nombreux **châteaux** et de **fortifications**.

Le territoire s'organisait autour de deux pôles principaux :

- ✱ **Le Donjon** qui prospérait grâce à son rôle de centre administratif et commercial. Son château fortifié servait de point de défense contre les invasions et de résidence pour les seigneurs locaux
- ✱ **Montaiguët-en-Forez** dont le nom évoque les limites de l'ancienne province du Forez et dont le passé médiéval est encore ancré dans le paysage, en atteste notamment la porte fortifiée datant du XV<sup>ème</sup> siècle et son château

Pendant longtemps, l'économie locale du territoire était principalement tournée vers **l'agriculture**, basée sur le travail de la terre et les échanges commerciaux régionaux. Ainsi, les paysages étaient constitués de petites parcelles agricoles bocagères, ponctués de bourgs et de domaines.



Porte fortifiée de Montaiguët-en-Forez [delcampe.net]



Lithographie du Donjon, A. Montillet, 1850 [Archives départementales de l'Allier]



## Un sous-sol support d'activités : l'exploitation minière

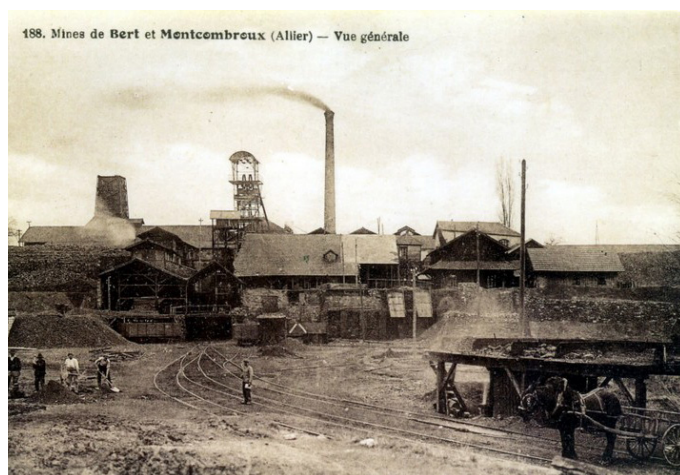


Vue générale sur les mines de Montcombroux-les-Mines (Archives départementales de l'Allier)

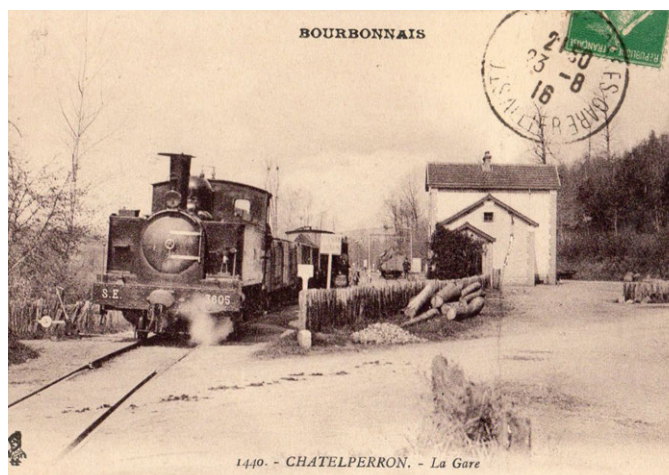
Le paysage rural des Basses Marches évolue localement avec l'**exploitation du charbon**, qui remonte au XVI<sup>ème</sup> siècle lorsque les habitants commençaient déjà à « gratter le charbon de terre » affleurant à flanc de colline. En 1831, l'ouverture de la **concession de Bert-Montcombroux** marque un tournant pour la commune. Cette exploitation **modifie radicalement son organisation** : le bourg se déplace vers les sites d'extraction, donnant naissance au village actuel. Aujourd'hui encore, Montcombroux conserve deux églises et deux cimetières, témoignant de cette scission entre le Montcombroux-Vieux-Bourg et Montcombroux-les-Mines, le quartier minier.

À partir de 1847, l'exploitation se transforme en **production industrielle** grâce à la modernisation de la technique d'extraction. Pour répondre au développement de l'activité minière, le bassin houiller de Bert-Montcombroux se voit **relié au port fluvial** de Dompierre-sur-Besbre **par une voie ferrée**, la première du département, facilitant ainsi l'acheminement du charbon. Cette voie ferrée, d'abord tractionnée par des chevaux, sera progressivement modernisée et remplacée par une ligne plus performante en 1893. Malgré sa fermeture en 1938, son héritage perdure dans le paysage puisqu'elle constitue l'itinéraire du GR3.

**Deux autres gisements** ont été exploités dans le secteur : Gouttes-Pommiers et Saint-Léon (mines de fer et de manganèse). Ces exploitations ont été définitivement abandonnées à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.



Vue générale sur les mines de Bert et Montcombroux (delcampe.net)



Gare de Châtel Perron (delcampe.net)



Le Puits des Mandins à Montcombroux-les-Mines (delcampe.net)



# PAYSAGES PROTÉGÉS & ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX

## Quelques sites patrimoniaux protégés

Les Basses Marches possèdent peu de périmètres de protection.

Une quinzaine de **Monuments Historiques** ponctuent le territoire : des **châteaux** (château de Montaiguët, château des Millet...), généralement situés dans la partie nord du territoire, sur des espaces où la topographie est moins marquée, ainsi que des **bâtiments religieux**, se trouvant principalement au sud, dans les contreforts de la Montagne bourbonnaise.

Deux sites inscrits se trouvent sur le territoire des Basses Marches :

- \* le **parc du château de Contresol** (Le Donjon), dont le château de style néogothique et ses briques rouges caractéristiques, construit entre 1881 et 1891, est également classé Monument Historique ;
- \* le **Puy Saint-Ambroise** (Saint-Léon), qui culmine à 436 mètres d'altitude, offrant une vue panoramique sur le nord des Basses Marches. Ce dernier est l'un des quelques sites naturels inscrits du département.

Par ailleurs, au sud-ouest de l'ensemble paysager, le territoire comprend une partie du site patrimonial remarquable de Lapalisse.

## Des matériaux traditionnels qui se raréfient

De nombreuses constructions traditionnelles sont bâties en **grès**, avec des nuances variées en fonction des sites d'extraction de la roche (blond, jaune, rose...). Les bâtiments en **grès rouge**, issu de la carrière de Liernolles, sont particulièrement emblématiques du territoire, remarquables et contrastent avec le paysage verdoyant.

Quelques bâtiments patrimoniaux en **briques rouges** constituent également des points d'intérêts du territoire, même si l'utilisation des briques est moins identitaire et répandue qu'en Sologne bourbonnaise. « La couche d'argile épaisse et homogène qui recouvre la région a favorisé la production de brique » (Inventaire des paysages de l'Allier, 1995). Ce matériau est présent traditionnellement dans les terres nord et est des Basses Marches, mais tend à se raréfier, voire à disparaître.



Château de Contresol au Donjon en briques rouges © Guy LERDUNG



Eglise de Saint-Léon en partie bâtie en grès rouge

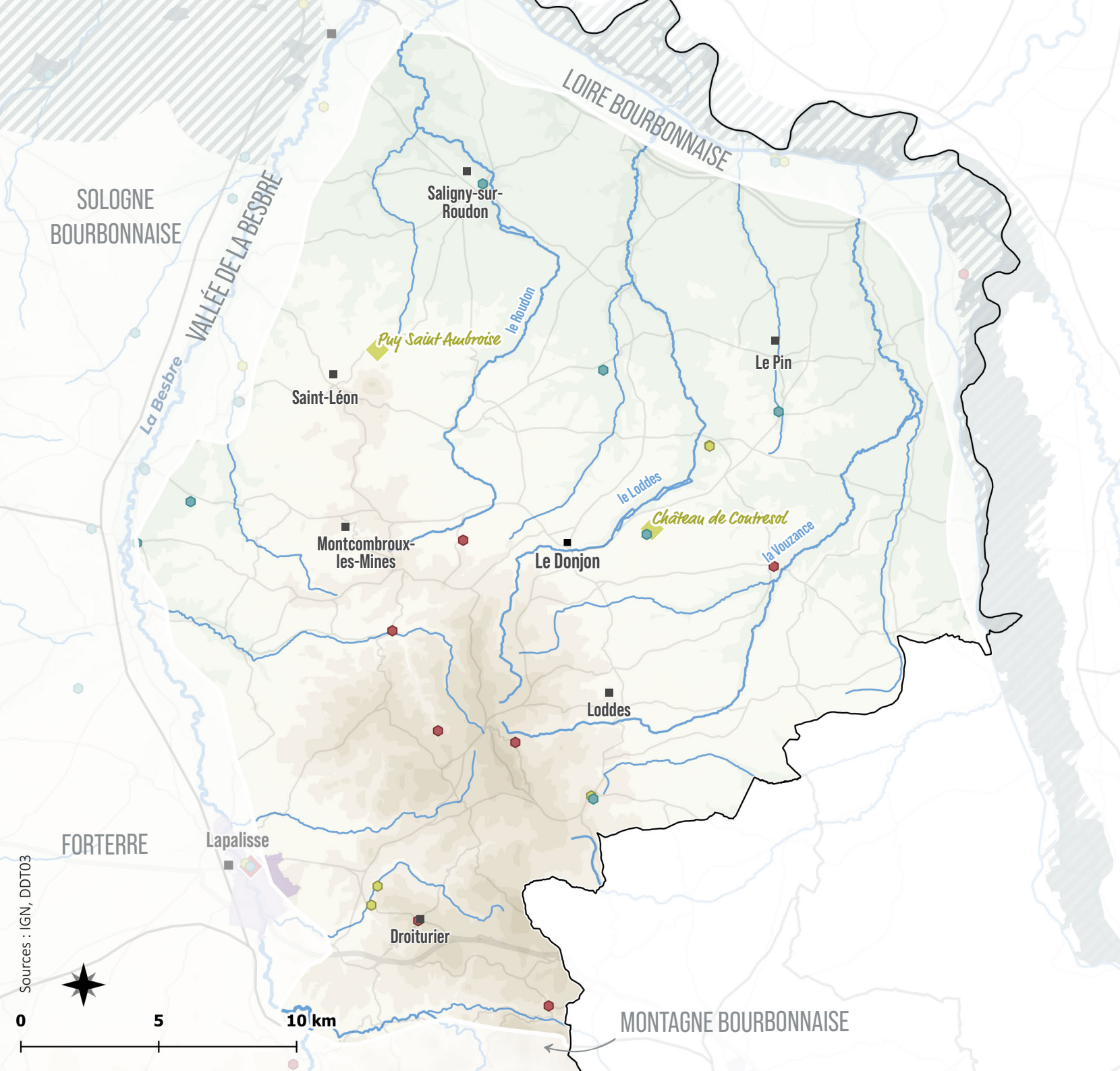


Maison en grès rouge à Liernolles en ruines

## VALEURS ET ENJEUX :

- Le patrimoine bâti remarquable et ses spécificités locales (châteaux, bâti en briques, maisons à pans de bois, les traces du passé minier...)





### *Patrimoine culturel et architectural*

Site patrimonial remarquable

### *Monuments historiques*

Châteaux

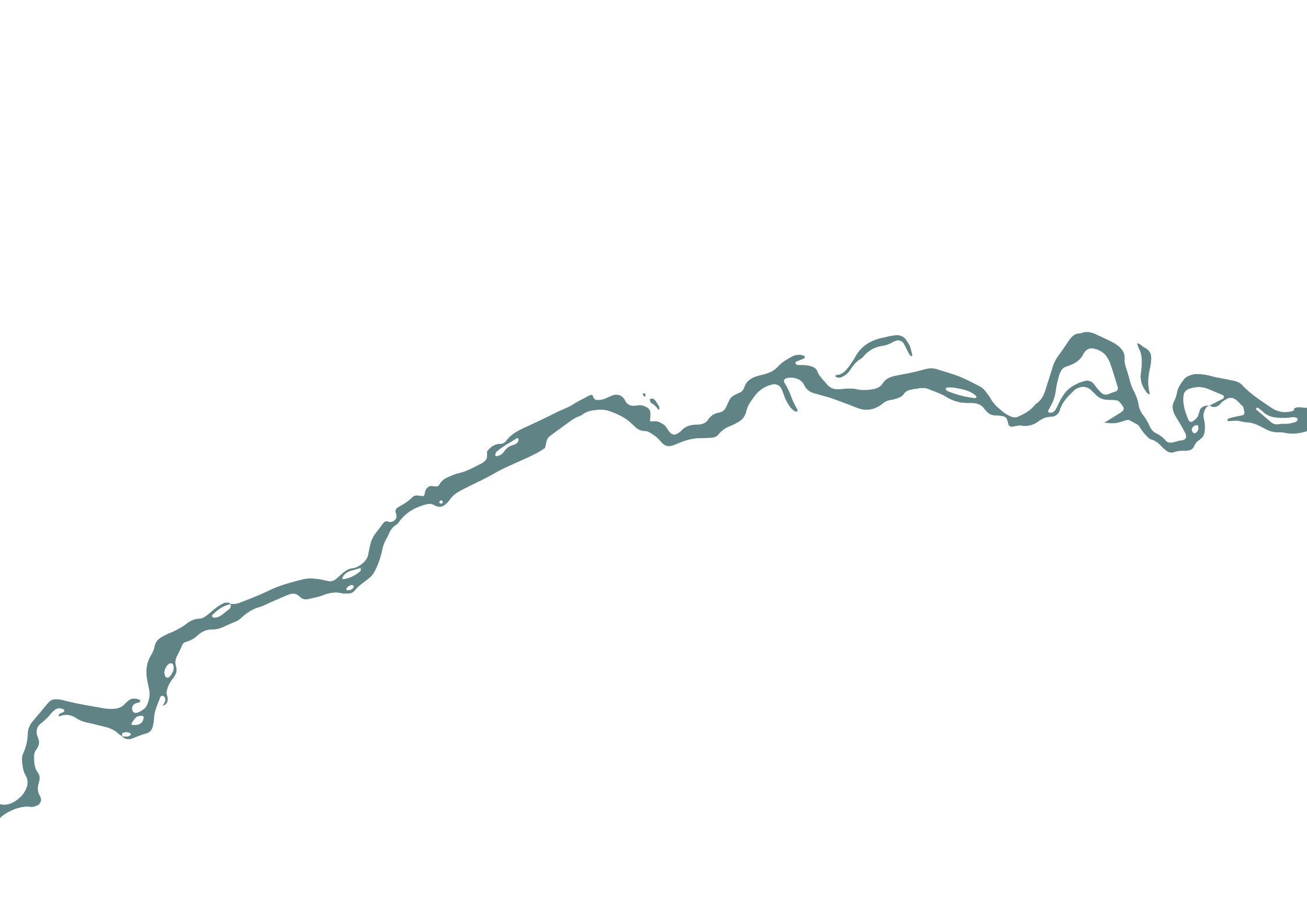
Architectures religieuses

Autres monuments historiques

### *Patrimoine paysager*

Sites inscrits

Limites du département







PARTIE 2 :

*Composantes paysagères*

# TOPOGRAPHIE & HYDROGRAPHIE

## Des « marches » qui font la transition entre la plaine alluviale et les montagnes

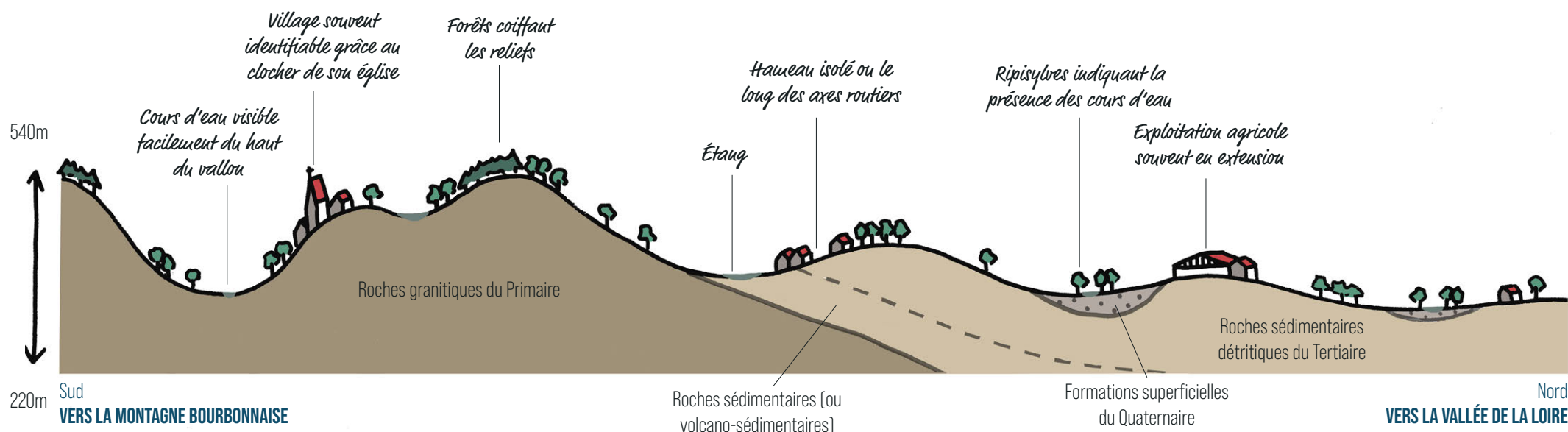
Le territoire du bocage des Basses Marches forme un **large plateau incliné vers le nord et l'ouest**, composé d'une **succession de collines et de vallons plus ou moins marqués** qui créent un relief ondulé qui s'atténue vers le nord. Cette morphologie a donné son nom à l'ensemble.

Son socle géologique est assez hétérogène. La partie sud, la plus haute en altitude, se trouve en prolongement du **massif cristallin** de la Montagne bourbonnaise, constituée des formations granitiques du Primaire. Viennent ensuite progressivement des sols aux reliefs moins marqués, constitués d'un **sol calcaire et gréseux** à l'ouest, et de **dépôts fluviaux-lacustres de sables et d'argiles** sur le bassin versant de la Loire.

Cette succession de « marches » constituent ainsi une **transition topographique douce** depuis les reliefs marqués de la **Montagne bourbonnaise au sud** en direction de la **plaine alluviale de la Loire au nord**.



Reliefs peu marqués au nord du territoire [à Monétay-sur-Loire], offrant une vision lointaine sur le sud de l'ensemble paysager et ses reliefs vallonnés







Paysage au relief peu marqué dans la campagne bocagère de Monétay-sur-Loire (nord du territoire)



Paysage légèrement vallonné au Donjon (centre du territoire)



Paysage au relief de collines à Andelaroché (sud du territoire)



## Des perceptions contrastées, variant selon la topographie

Cette morphologie, caractéristique de l'ensemble, crée une grande diversité de paysages.

**Au sud du territoire, le relief marqué** induit des perceptions variées et complémentaires :

- \* depuis les fonds de vallées et les pieds de coteaux alentours, où les **perceptions sont assez restreintes et peu structurées** ;
- \* depuis les plateaux, crêtes ou sommets, où les **vues sont très ouvertes et lointaines**, offrant des visions plongeantes sur les vallées et de vastes panoramas dotés de nombreux plans successifs avec, en arrière-plan, la Montagne bourbonnaise. Elles sont particulièrement **remarquables** et participent à la qualité paysagère du territoire.

**Au nord, la topographie s'adoucit** progressivement vers les vallées de la Besbre et de la Loire, jusqu'à devenir un **plateau légèrement ondulé** : les perceptions sont moins contrastées. Le **puy Saint-Ambroise** est le **seul relief** qui émerge, s'élevant comme un **point de repère majeur et un point de vue** remarquables dans le paysage.



Relief marqué du sud de l'ensemble, permettant des vues lointaines aux nombreux plans successifs, à Loddes



Relief doux du nord de l'ensemble à Luneau (en haut) ; le Puy-Saint-Ambroise, sommet remarquable



*Cours d'eau dissimulé mais identifiable par l'alignement de peupliers*



Vue fermée sur le ris des Rois en fond de vallée sur la commune de Varennes-sur-Tèche



Étang à Saint-Léon, depuis le Puy Saint-Ambroise



Fond de vallée marqué par la ripisylve de la Tèche, depuis la D23 à Trézelles

## Un réseau dense d'étangs et de cours d'eau

Le **réseau hydrographique dense** occupe la totalité de l'ensemble, avec un **écoulement orienté vers la Besbre ou la Loire**. La ligne de partage des eaux entre leurs bassins versants respectifs traverse les bocages des Basses Marches selon un axe nord-ouest/sud-est, matérialisé par une longue ligne de crête plus ou moins perceptible selon le relief.

Les cours d'eau restent assez **peu visibles**, mais leur **encaissement** et/ou les **ripisylves dessinent leur tracé** dans les paysages. Les petits ruisseaux sont souvent associés à une multitude de **réseaux d'étangs** qui soulignent leur présence.

Ces nombreux étangs présentent une richesse **écologique** comme en témoigne leur diversité d'espèces protégées adaptées aux zones humides et aquatiques. Ils sont parfois difficilement perceptibles du fait de leur localisation au sein de boisements ou de la présence de haies à proximité.

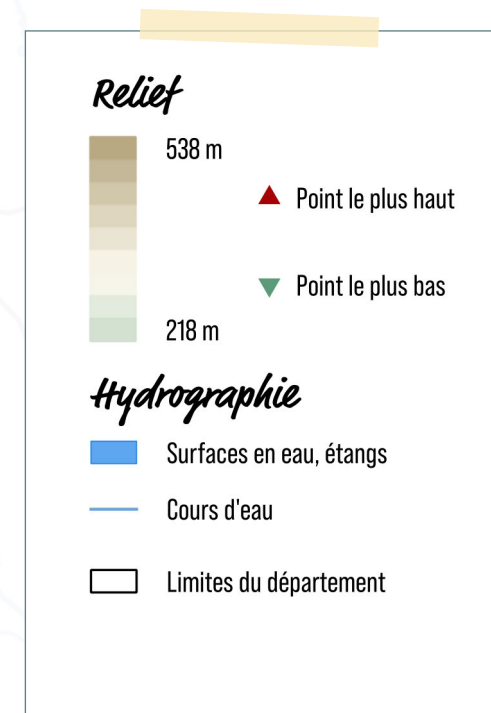
Cependant, lorsqu'ils sont visibles, ils constituent des **points focaux remarquables**, animant et diversifiant les séquences paysagères. « Les mares sont un signe distinctif des paysages de l'Allier. Dans certains secteurs, elles sont présentes en telle densité qu'on peut facilement parler dans ce cas de motif paysager. [...] Ce sont de petits espaces qui participent de l'environnement ordinaire des habitants. » (Atlas régional d'Auvergne, 2011). Parfois utilisé comme abreuvoirs par les animaux, ce motif est souvent lié aux parcelles pâturées.

### VALEURS ET ENJEUX :

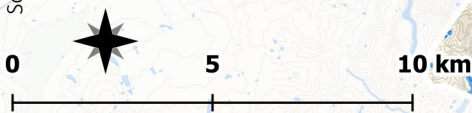


- La densité des étangs et, dans une moindre mesure, les cours d'eau très discrets dans le paysage
- Le vallonnement successif constituant les «marches» de cet ensemble et créant des points de vue sur le grand paysage





Sources : IGN, DDT03







Succession d'étangs au creux d'un vallon à Montcombroux-les-Mines



# BOISEMENTS & ESPACES NATURELS

## *Une alternance entre espaces ouverts et espaces boisés*

Le bocage des Basses Marches est un territoire assez **peu boisé**, représentant moins de 20% de la surface de l'ensemble paysager. Les boisements sont cependant prégnants dans le paysage. Ils animent le paysage agricole et **participent à la diversité des ambiances paysagères**, en alternant avec les parcelles pâturées ou cultivées ouvertes.

## *Une répartition hétérogène de la trame boisée*

De manière générale, les **boisements de conifères et de feuillus** occupent **les pentes les plus fortes ainsi que les sommets** tandis que les **ripisylves** signalent la présence des cours d'eau au creux des vallons.

En direction du sud, cette **ambiance montagnarde** se ressent avec la présence de plus en plus fréquente de **forêts mixtes, avec une dominance de conifères**. Bien visibles dans le territoire avec leur couleur **sombre**, elles sont généralement implantées au **sommet des reliefs** et soulignent les courbes de niveau. Cette trame boisée vient accentuer le contraste entre les pentes fortes, qu'elle occupe et les pentes plus douces où les prairies bocagères dominent.

En se dirigeant vers le nord, quelques **forêts** sont également présentes, sur les points hauts, mais leur densité est moins importante et les conifères se raréfient. Elles constituent de véritables **points de repères** dans le paysage et **structurent les vues proches et lointaines**.

Sur la **totalité de l'ensemble**, de nombreux **petits boisements ou bosquets** viennent accentuer les reliefs çà et là, parfois sous forme de lisières en créant une transition avec les bordures des champs, ou sous forme de petits bois dispersés sur les parcelles.

### VALEURS ET ENJEUX :

- Les boisements structurant les vues et soulignant le relief



Boisements qui se mêlent à la trame bocagère, depuis le Puy Saint-Ambroise à Saint-Léon

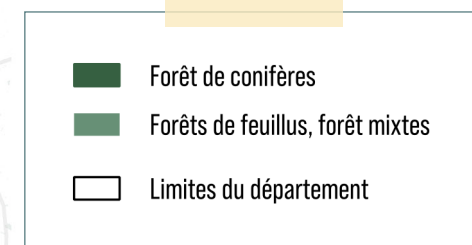
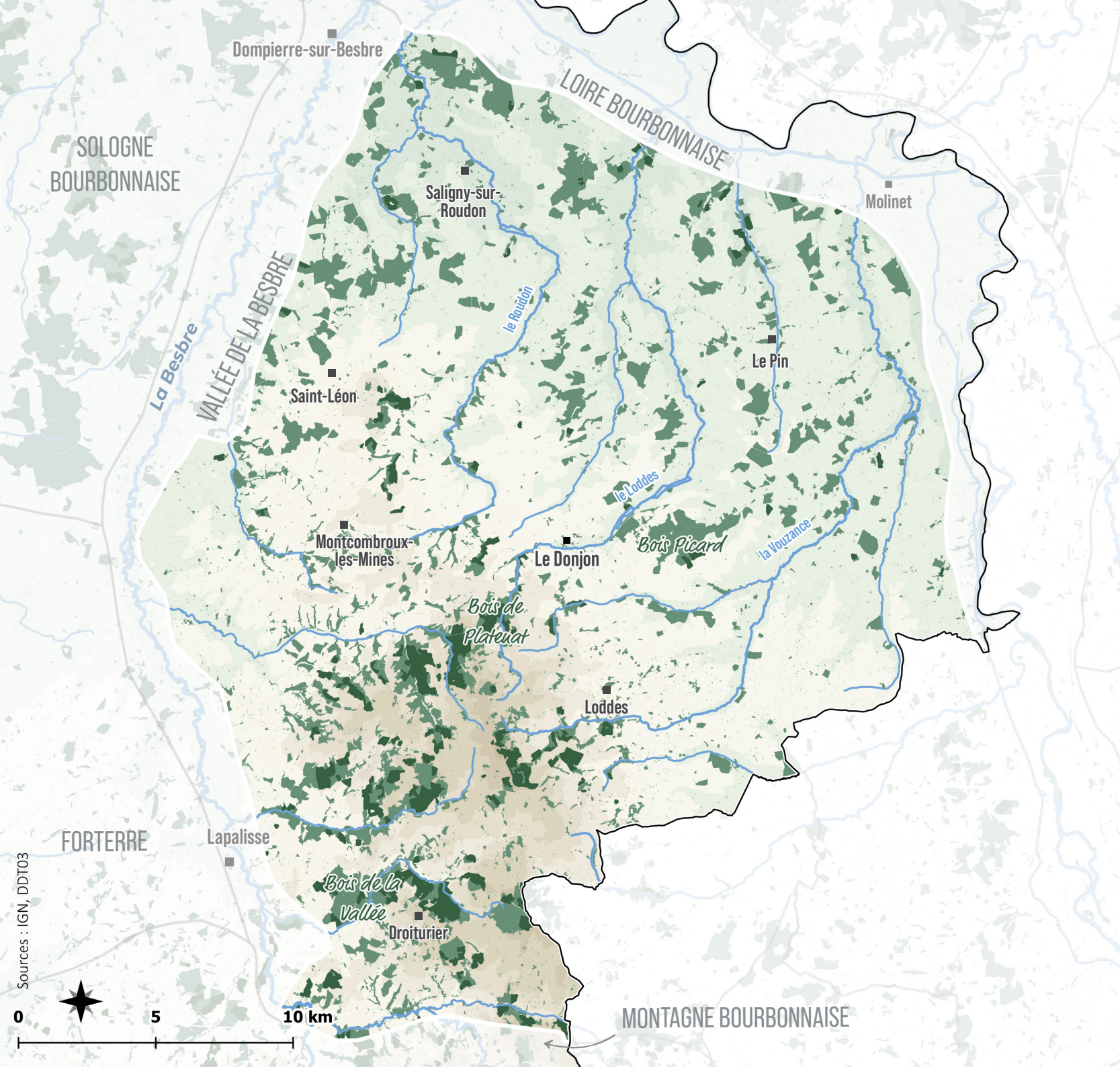


Vallon légèrement boisé dont les ripisylves se prolongent partiellement sur le sommet et soulignent le relief, à Bert



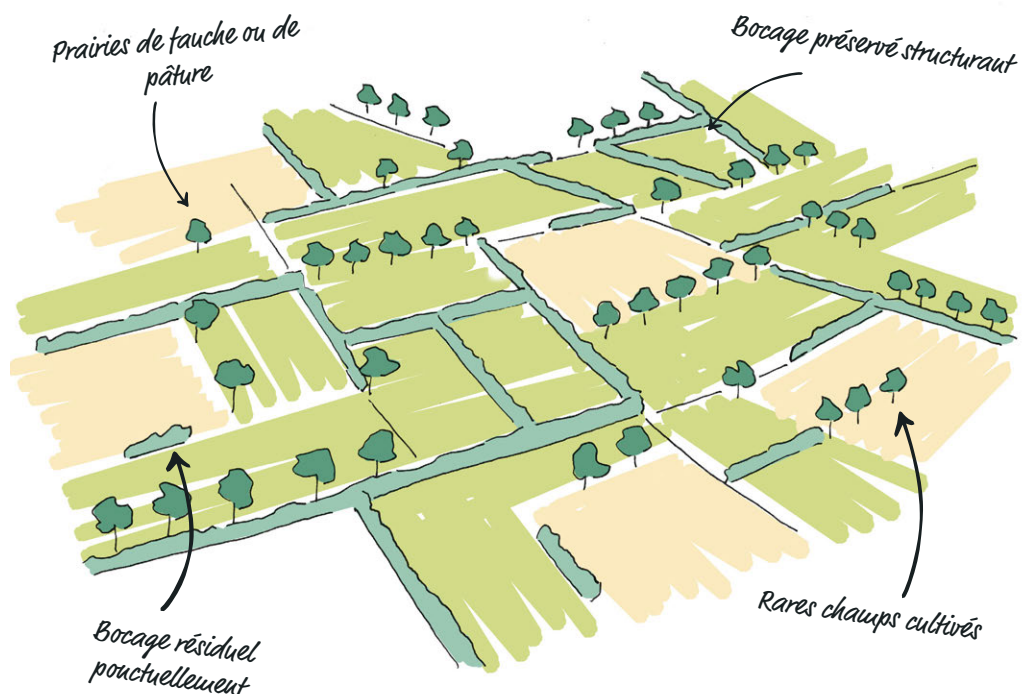
Forêts de conifères et boisements de feuillus sur les reliefs marqués par la Montagne bourbonnaise, depuis le lieu-dit les Cérons à Barraix-Bussolles







## Un territoire marqué par l'élevage



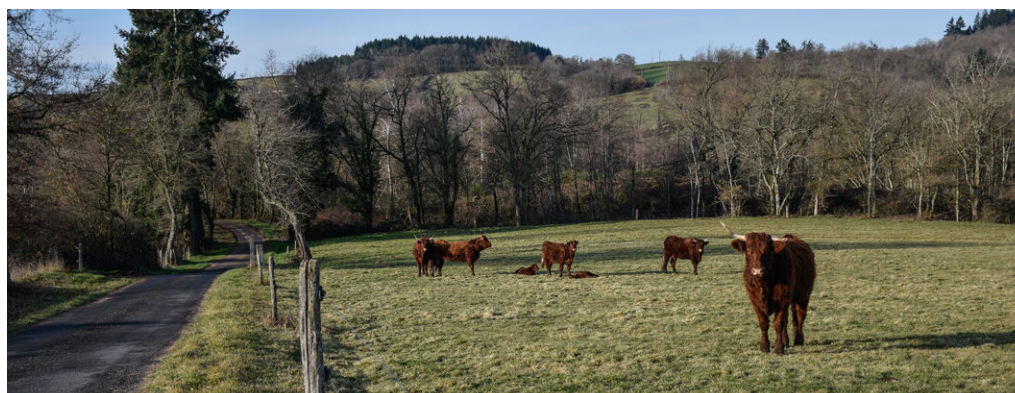
Avec environ 65% du territoire occupé par l'élevage, l'ensemble paysager des Basses Marches est caractérisé par la **dominance des prairies de fauches et de pâture**. Elles confèrent une grande ouverture aux paysages et une identité rurale forte.

Les **troupeaux ovins et bovins** animent les paysages et renforcent cette ambiance rurale. La partie est du territoire est concernée par l'**AOP Charolais (fromage)** : cette appellation est un fromage à pâte molle fabriqué à partir de lait de chèvre (et non pas à base du lait de vache de la race Charolaise).

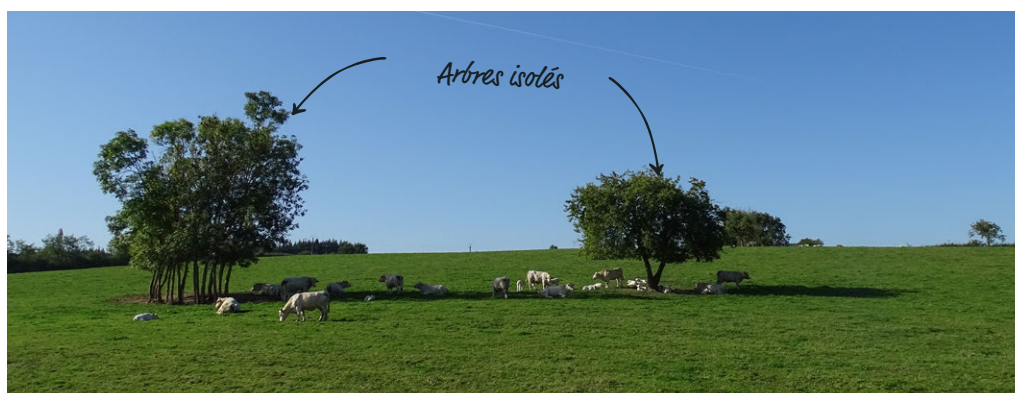
Quelques **parcelles cultivées** ponctuent par endroits ces pâturages, apportant de la diversité. Elles deviennent parfois dominantes, altérant alors l'identité caractéristique du territoire, notamment aux abords de la Loire ou autour de Chavroches, influencée par la proximité de la Forterre.



Troupeau ovin à Melleret sur la commune du Donjon



Troupeau bovin depuis une petite route vers le lieu-dit Les Formales sur la commune de Loddès



Arbres en houpier, caractéristique des zones d'élevage, à Droiturier



## Une trame bocagère souvent préservée, qui structure les paysages...



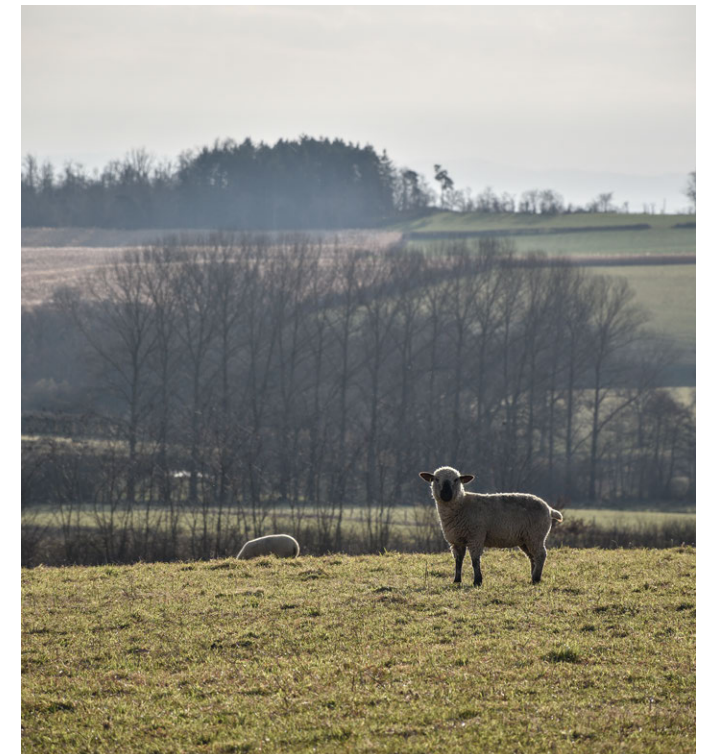
Trame bocagère dense sous le Puy-Saint-Ambroise à Saint-Léon



Prairie d'élevage avec étang et bâti isolé à Liernolles

Les parcelles agricoles, et en particulier les pâtures, sont traditionnellement délimitées par des **haies basses taillées**, surmontées par endroits de **chênes**. Cette trame bocagère structure les paysages, soulignant les reliefs et affirmant les perspectives. Des arbres isolés ponctuent parfois les parcelles, témoins d'anciennes haies disparues.

**Cette trame bocagère et la dominance de l'élevage caractérisent les paysages et l'identité du territoire du bocage des Basses Marches du bourbonnais.**





## ... mais hétérogène et menacée par endroits

Au **nord**, le **maillage bocager est généralement dense** et témoigne de la place importante de l'élevage. Les haies taillées qui délimitent les parcelles de pâtures sont **héritées des domaines seigneuriaux**. Cependant, le maillage **perd** aujourd'hui de sa **densité** et de sa **régularité**. A proximité du val de Loire, ce maillage devient moins dense, au sein de parcelles cultivées qui se font, elles, plus fréquentes.

Au centre de l'ensemble, en suivant un axe est/ouest entre Montcombroux-les-Mines et Luneau, les **pententes sont assez douces** et sont utilisées en tant que **prairies de fauches** ou sont **cultivées**. La trame bocagère est alors assez **lâche** voire disparaît complètement localement.

Vers le **sud**, la trame bocagère est **irrégulière, avec des secteurs où le bocage est dense et d'autres où la trame se relâche**. Lorsqu'elles sont présentes, les **haies** dessinent et accentuent les variations de reliefs, très marquées sur ce secteur.

Ces différents niveaux de conservation et de densité du bocage participent à la variété des ambiances paysagères au sein du territoire des Basses Marches. Ils témoignent de l'évolution des pratiques agricoles et interrogent sur le futur de ce paysage.



Haies basses taillées délimitant les parcelles, à Monétay-sur-Loire (partie nord)



Trame bocagère dense vue depuis le Puy-Saint-Ambroise à Saint-Léon (partie nord)



Trame bocagère lâche à Chavroches (partie centrale)



Trame bocagère irrégulière à Loddès (partie sud)

### VALEURS ET ENJEUX :

- ▶ Le bocage, motif identitaire, et sa préservation
- ▶ La campagne dédiée à l'élevage









# URBANISATION & INFRASTRUCTURES

## *Un territoire rural au bâti peu dense*

Le bocage des Basses Marches du Bourbonnais est l'ensemble paysager le **moins densément peuplé de tout le département de l'Allier**, ne comptant en effet que environ **12 habitants par km<sup>2</sup>**. Ce territoire **rural** est ainsi caractérisé par des **hameaux**, des **bâti agricoles isolés** et de **petits villages**. Le Donjon est le village le plus peuplé, avec 1000 habitants.

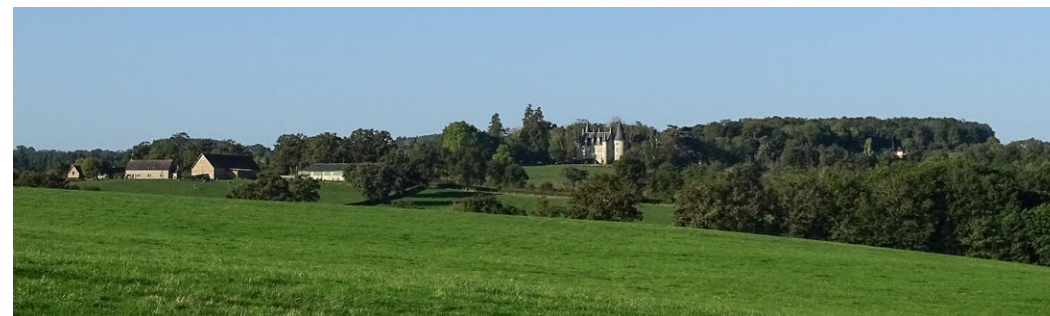
Dispersés sur l'ensemble du territoire, les bourgs et les hameaux sont généralement installés sur les **points hauts** du relief. Ils créent des **points de repères** dans le paysage, en particulier les clochers ou quelques édifices remarquables (châteaux, fermes patrimoniales...). Certains villages se distinguent particulièrement comme Montcombroux-les-Mines, bâti tout le long d'une ligne de crête, Montaiguët-en-Forez perché à 400 m d'altitude ou encore le Donjon, installé au fond de la vallée de Loddes.



Silhouette villageoise de Montaiguët-en-Forez



Hameau des Mandins, avec le village rue de Montcombroux-les-Mines en arrière-plan



Château des Plantais sur la commune du Donjon, entraperçu entre les différents masques boisés



Hameaux épars à Chavroches



## Des constructions récentes en rupture avec le bâti patrimonial



Hameau patrimonial à Monétay-sur-Loire



Maison à pan de bois à Droiturier

Les bâtiments des bourgs et hameaux présentent une **architecture traditionnelle**, avec des **spécificités locales** comme le grès rouge, les maisons à pans de bois ou, plus rarement, en briques. Cette urbanisation discrète confère ainsi au territoire une **identité rurale-patrimoniale affirmée**.

Localement, de **nouvelles constructions** dénotent de cette trame bâtie traditionnelle, avec des codes architecturaux en rupture avec les caractéristiques du bâti patrimonial local. Cette dynamique de **banalisation du paysage** s'observe autour de certains villages mais également au sein de la campagne, avec des extensions des hameaux agricoles par des bâtiments techniques. Avec leurs dimensions imposantes, ces **hangars** sont repérables de loin, d'autant plus lorsqu'ils sont couverts de panneaux photovoltaïques.



Extension de l'urbanisation à Sorbier, aux codes architecturaux en rupture avec les codes traditionnels



Hameau agricole à Barraix-Bussolles



Exploitation agricole aux extensions récentes, vus depuis les reliefs du Mont Saint-Joseph, à Loddes



## Un réseau dense de petites routes, encadré par des axes structurants



Nouvelle RN7 à 2x2 voies à Droiturier



Petite route secondaire, empruntée par le GR3 à Bert

Le **réseau routier** des Basses Marches est assez **dense** et constitué de routes secondaires, hormis deux axes d'importance nationale en limite nord et sud de l'ensemble. Au nord, l'**autoroute A79** (ancienne RCEA, Route Centre Est Atlantique) est une ancienne nationale récemment transformée en autoroute qui modifie significativement le paysage et le fonctionnement des villages. Au sud, la **RN7**, emblématique « route du soleil », a été déclassée et une nouvelle 2x2 voies a été créée entre Lapalisse et le département de la Loire, marquant également le paysage. Suivant plus ou moins l'axe de la RN7, une **voie ferrée** chemine traverse les paysages au sud, reliant Moulins à Clermont-Ferrand, sans comporter d'arrêt sur le territoire.

Une multitude de **petites routes secondaires** maille le territoire de façon homogène, reliant les villages et hameaux. Ce réseau est propice à la découverte et offre des points de vue, notamment au sud, depuis les **routes de crêtes** ou celles qui **longent les vallées**.

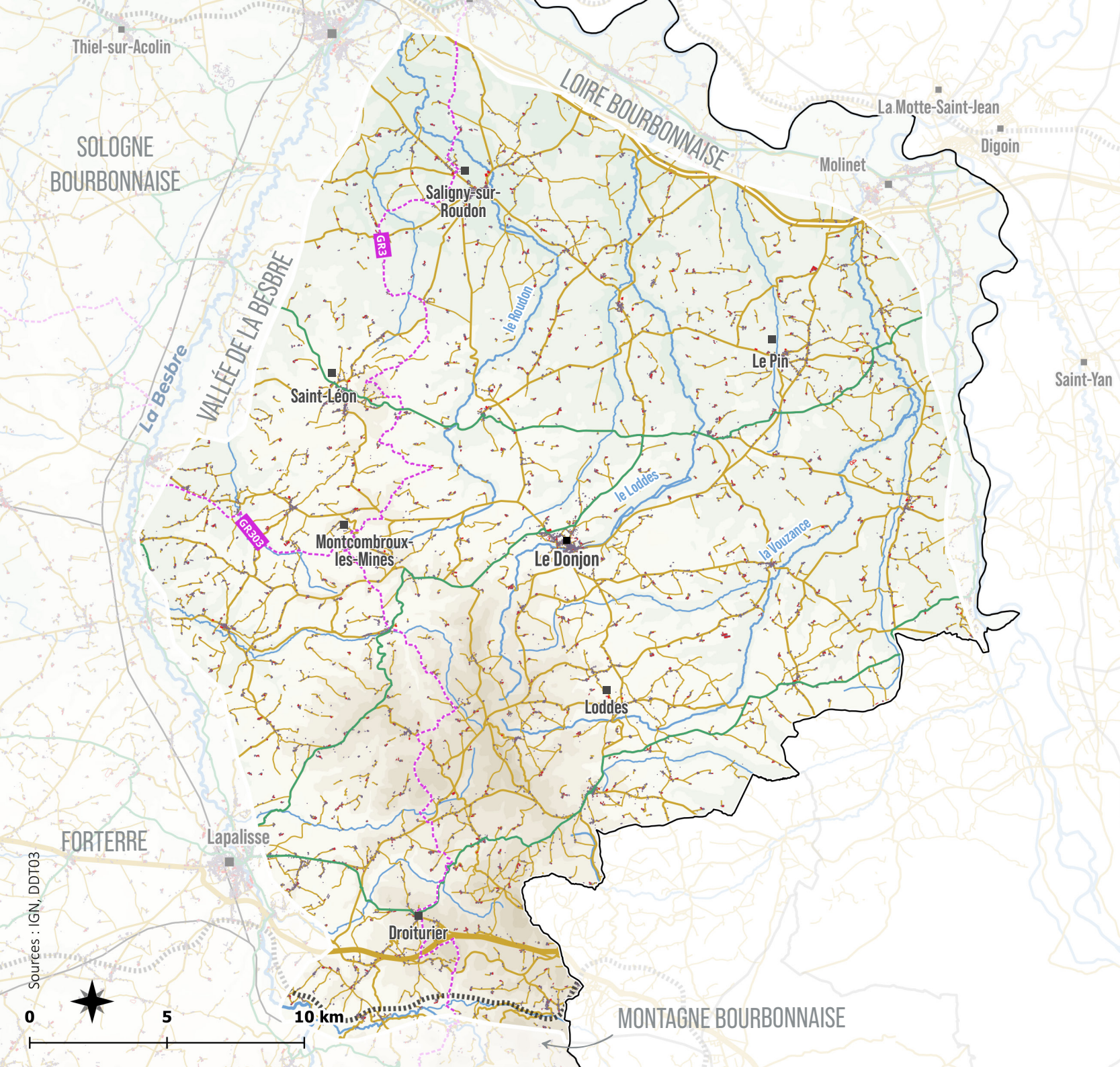
Le sentier de **Grande Randonnée GR3**, dont le tracé correspond à une ancienne voie ferrée du passé minier (relié au GR303), sillonne le territoire du nord au sud, permettant de découvrir ce paysage et ses espaces naturels encore préservés et uniques liés à la Loire et à ses affluents.

### VALEURS ET ENJEUX :

- ▶ Le patrimoine bâti et ses spécificités locales en voie de disparition (châteaux, bâti en brique, maisons à pans de bois, étangs, ...)
- ▶ Les extensions récentes du bâti agricole souvent en rupture avec les fermes traditionnelles
- ▶ Les nouvelles formes urbaines et le risque de banalisation des paysages
- ▶ Une découverte du territoire en voiture comme via différents modes doux
- ▶ Le développement maîtrisé et raisonné des ENR
- ▶ L'insertion paysagère de l'A79 et de la nouvelle RN7, ainsi que leur connexion aux bourgs







### Urbanisation

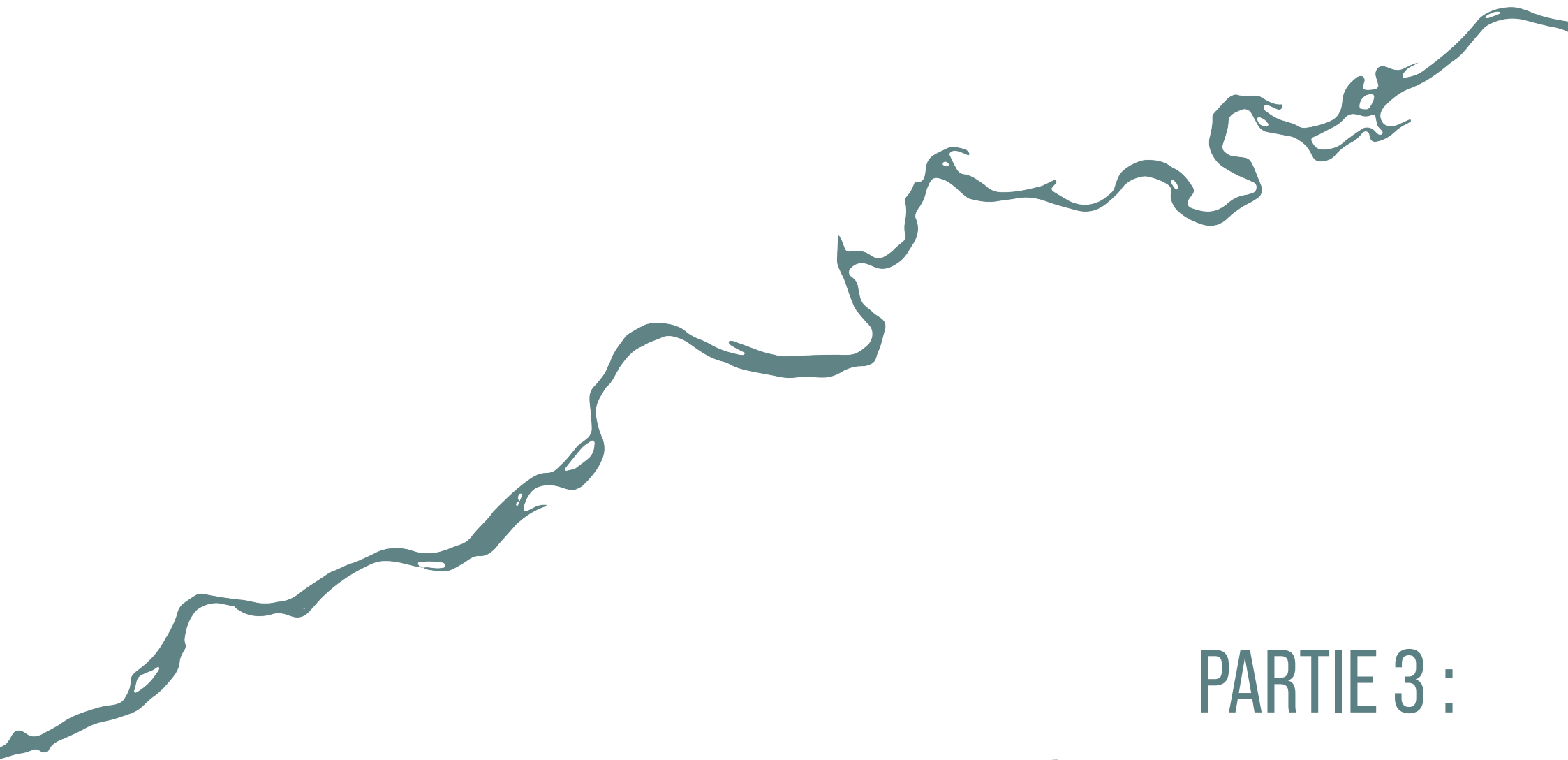
- Bâti
- Bâti commercial et industriel  
(Représentation exagérée pour les besoins cartographiques)

### Infrastructures de transports

- Voies ferrées
- Autoroute
- Départementale
- Nationale
- Route communale

### Itinéraires pédestres et cyclables

- Itinéraires de Grandes Randonnées
- Véloroutes et voies vertes
- Limites du département



PARTIE 3 :

*Valeurs et enjeux*



## Valeurs paysagères



### UN VALLONNEMENT PROGRESSIF CONSTITUANT DES MARCHES

Une topographie faisant la transition entre la plaine alluviale de la Loire et les reliefs naissants de la Montagne Bourbonnaise tel un escalier dont les «marches» sont à l'origine du nom de cet ensemble



### DES ESPACES AGRICOLES DOMINÉS PAR L'ÉLEVAGE

Des espaces pâturés par des troupeaux et des prairies de fauche alternant avec quelques cultures, qui constituent un motif paysager majeur, participant à l'identité rurale et à la variété des paysages



### UNE TRAME BÂTIE TRÈS LÂCHE ET PATRIMONIALE

Des bourgs, hameaux et bâtiments agricoles isolés sur les reliefs (isolés ou le long des axes routiers), s'intégrant souvent bien grâce à la végétation alentours ; des constructions récentes en rupture avec l'architecture locale traditionnelle



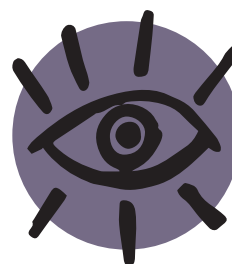
### DES BOISEMENTS REPÈRES

Des espaces forestiers assez peu nombreux et très fragmentés, mais dont la présence et souligne les reliefs en occupant principalement leurs sommets



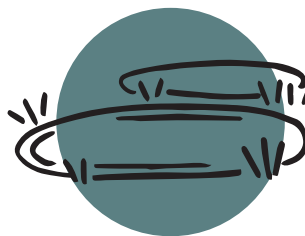
### UN BOCAGE IDENTITAIRE ET STRUCTURANT

Des haies bocagères et bouchures plus ou moins bien conservées, des arbres isolés et des arbres en forme de houppier, caractéristiques de l'élevage, qui diversifient les perceptions et structurent les vues lointaines sur le grand paysage



### DE NOMBREUX POINTS DE VUE REMARQUABLES

De nombreux panoramas offrent des vues sur les paysages ruraux aux vallonnements successifs des Basses Marches, ayant pour horizon les reliefs de la Montagne Bourbonnaise en arrière-plan (le Puy Saint-Ambroise étant un point de vue emblématique)



### UNE MULTITUDE DE MARES ET D'ÉTANGS

Des plans d'eau animent le paysage et dessinent les reliefs en signalant la présence des cours d'eau, eux-mêmes assez discrets et soulignés par des ripisylves



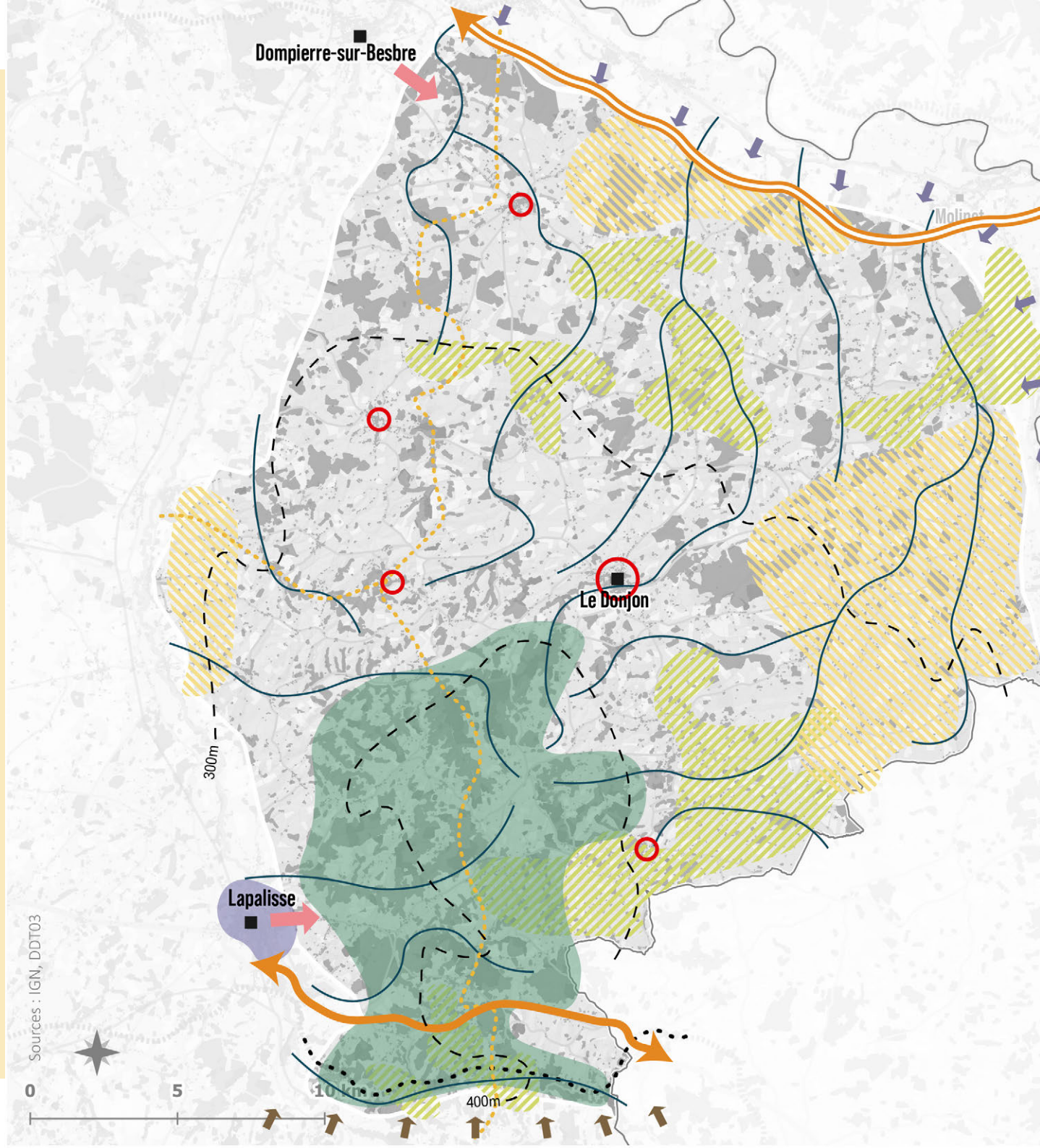
### DE MULTIPLES ITINÉRAIRES ARPENTANT LE PAYSAGE

Un important réseau de petites routes et chemins qui traversent les vallons et permettent de découvrir les paysages, aussi bien en voiture qu'à vélo ou même à pied, participant à la qualité du cadre de vie des habitants

## ZOOM / Concertation

Les valeurs et les enjeux sont issus de l'analyse des composantes paysagères confortée et amendée par le résultat d'ateliers de concertations organisés avec les élus et techniciens du territoire.

Ces ateliers ont été réalisés en mai 2024 et conviaient les élus et techniciens de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire. Un autre atelier a eu lieu en décembre 2024, réunissant les 11 communautés de communes du département ainsi que d'autres acteurs du territoire (ONF, CEN...). Nous avons également réalisé un entretien avec la Communauté de Commune du Pays de Lapalisse et intégré les résultats de la concertation menée lors de l'élaboration de leur PLUi.





## Le relief contrasté avec des vallonnements plus ou moins marqués, qui proposent une diversité d'ambiances paysagères

- - - altitudes repères
- ➔ influence de la Montagne bourbonnaise : un relief qui s'accroît progressivement du nord au sud et offre des vues remarquables de successions de vallons
- ➔ influence de la plaine alluviale de la Loire : un relief très peu marqué permettant des vues lointaines très ouvertes

## Le réseau hydrographique dense mais qui reste discret

- cours d'eau structurant l'ensemble paysager
- totalité de l'ensemble : les étangs et leur intérêt paysager, écologique et patrimonial

## La campagne bocagère qui participe à l'identité très rurale et rythme les perceptions vers le grand paysage

- ▨ maillage bocager, en particulier les zones où il reste très préservé
- ▨ quelques cultures qui diversifient la mosaïque agricole
- totalité de l'ensemble : prairies dédiées à l'élevage qui animent les paysages

## La trame bâtie et les éléments patrimoniaux, y compris ceux non protégés, qui participent à l'identité rurale-patrimoniale de l'ensemble

- centres-bourgs à préserver
- Site Patrimonial Remarquable de Lapalisse
- ➔ influence des pôles urbains extérieurs au territoire

totalité de l'ensemble : le bâti agricole et les hameaux dispersés, dont les extensions sont souvent en rupture avec les architectures traditionnelles

totalité de l'ensemble : le patrimoine bâti remarquable et, plus largement, les spécificités locales qui sont souvent en voie de disparition (châteaux, bâti en brique, maisons à pans de bois, étangs, ...)

## Les axes de circulation majeurs qui traversent le territoire

- autoroute A79 récente, qui longe l'ensemble au nord
- nouvelle RN7 qui longe l'ensemble au sud
- - - voie ferrée

## Les itinéraires doux méconnus, permettant de découvrir le territoire

- itinéraires doux proposés avec les sentiers GR3 et GR303

## L'adaptation au changement climatique, notamment vis-à-vis des haies, de la forêt et de la ressource en eau [totalité de l'ensemble]

- boisements structurant les paysages en coiffant les reliefs, caractérisés par des forêts mixtes ou de conifères principalement
- totalité de l'ensemble : petits boisements de feuillus dispersés qui ferment les vues par endroit ou dirige le regard vers des fenêtres sur le grand paysage

## Les énergies renouvelables et la maîtrise de leur développement, prenant en compte les perceptions et les valeurs paysagères et écologiques du territoire dans les choix d'implantation des équipements et de leurs dimensions [totalité de l'ensemble]



PARTIE 4 :

*Unités paysagères*



D'après la méthode nationale des Atlas de paysages (DGALN, 2024), « **une unité paysagère désigne une partie continue de territoire homogène au regard de ses caractéristiques géomorphologiques, écologiques, d'occupation du sol et de perception que les habitants et acteurs du territoire lui portent.** Ce « paysage donné » est **caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité.** Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ». »

Dans le cas de l'ensemble paysager du Bocage des Basses Marches, trois unités paysagères peuvent être identifiées : **les Côtes de la Loire, les Basses Marches du Donjon et de Saint-Léon ainsi que les Contreforts nord de la Montagne bourbonnaise.**











UNITÉ PAYSAGÈRE  
**CÔTES DE  
LA LOIRE**

## Motifs et ambiances paysagères

Avec des altitudes comprises entre 218 et 300 m environ, l'unité « Côtes de la Loire » est la plus basse de l'ensemble paysager du Bocage des Basses Marches. Sous l'influence de la plaine alluviale de la Loire, elle est caractérisée par des **reliefs peu marqués** qui s'inclinent doucement vers le nord et l'est. Elle est délimitée au nord et à l'est par cette vallée ligérienne (soulignée par le passage de l'autoroute A79), au sud par l'unité des Basses Marches du Donjon et de Saint-Léon et sa topographie plus marquée, et à l'ouest par la vallée de la Besbre.

Une **multitude de cours d'eau, affluents de la Loire**, sillonnent le territoire. Bien que le réseau soit **dense**, celui-ci est **peu visible** dans les paysages. Seuls les **ripisylves** et les **talwegs** légers permettent de deviner le passage de l'eau. Des **étangs** viennent aussi régulièrement ponctuer cette unité, occupant les creux du relief ou sous la forme de petites retenues créées sur les cours d'eau.

En plus des ripisylves, **quelques boisements de feuillus** se répartissent sur l'ensemble du territoire, animant les paysages. Souvent localisés sur les **pentcs douces** du relief, ces petites forêts créent des masques visuels et apportent de la diversité dans les ambiances.

Des **parcelles agricoles dédiées à l'élevage** occupent la majeure partie de l'unité, ponctuées régulièrement de **cultures céréalières**. Cette alternance est animée par la présence des **troupeaux d'animaux** qui confère à l'unité une ambiance rurale forte. La **trame bocagère** délimite les parcelles agricoles et **structure la mosaïque paysagère** par ses haies basses taillées ou arborées. Celles-ci sont assez bien conservées et visibles dans les paysages. Elles permettent de varier les perceptions et d'orienter les fenêtres de vues.

La **trame urbaine**, marquée par une **forte identité rurale-patrimoniale**, est peu développée et discrète ; en témoigne le nombre d'habitants dans la commune la plus peuplée, Saligny-sur-Roudon, qui atteint tout juste les 700 habitants. Le bâti est principalement présent sous forme de **hameaux** et de **bâtiments agricoles dispersés** de manière homogène dans les paysages. L'architecture

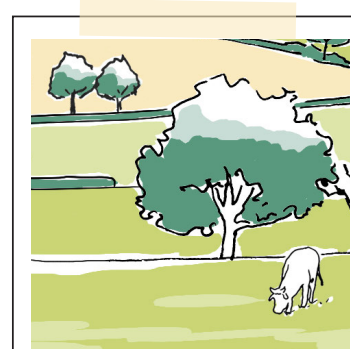
patrimoniale tend par endroit à rejoindre celle de la Sologne bourbonnaise, avec quelques bâtis en brique rouge ou maisons à pans de bois.

Localement, une urbanisation plus récente et peu qualitative s'est parfois développée, créant ponctuellement une rupture avec la trame traditionnelle. Aussi, beaucoup d'exploitations agricoles se sont étendues, avec des bâtiments souvent imposants et sans lien avec les codes architecturaux locaux.

L'unité est traversée par un **important réseau de routes secondaires** et est bordée par l'**autoroute A79** au nord. Ces différents axes sont autant de portes d'entrées et d'opportunités pour faire découvrir les paysages des Côtes de la Loire, aujourd'hui peu valorisés. A cela vient s'ajouter le **GR3** qui propose une découverte alternative et douce.



*Une topographie peu marquée,  
influencée par la plaine de la Loire*

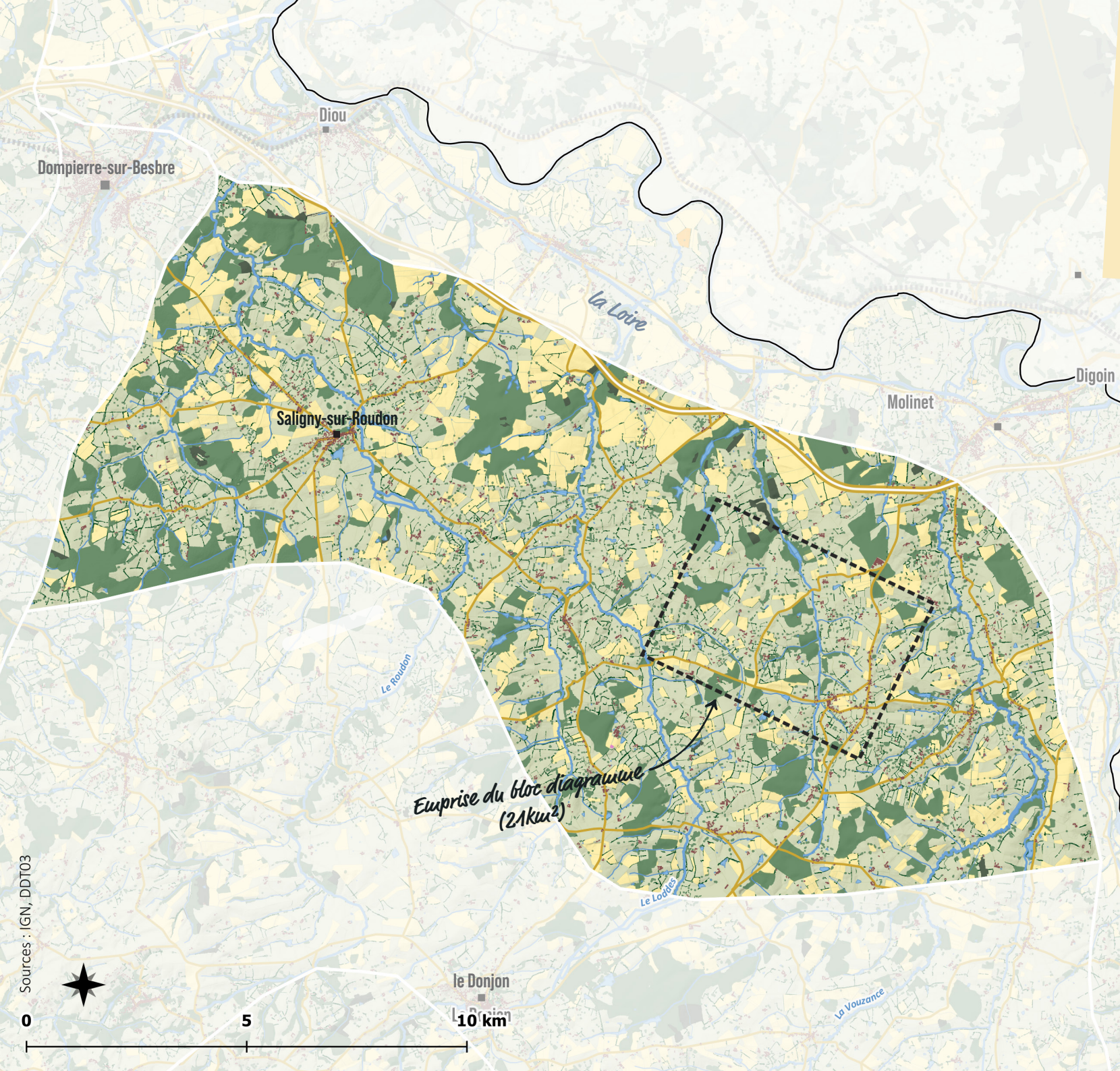


*Des prairies d'élevage  
alternant avec les cultures*



*Une trame bâtie rurale-  
patrimoniale très discrète*





### Communes concernées :

Dompierre-sur-Besbre, Diou, Pierrefitte-sur-Loire, Coulanges, Molinet, Chassenard, Luneau, Le Pû, Mouëta-sur-Loire, Saligny-sur-Roudon, Saint-Pourçain-sur-Besbre, Vanvas, Saint-Didier-en-Donjon, Saint-Léger-sur-Vouzance

### Couposaute hydrographique

- Cours d'eau
- Surfaces en eau

### Couposaute forestière

- Forêts de feuillus et forêts mixtes
- Forêts de conifères

### Couposaute agricole

- Haies
- Cultures
- Estives et prairies
- Maraîchage, arboriculture, fleurs
- Vignes

### Couposaute anthropique

- Bâti
- (Représentation exagérée pour les besoins cartographiques)
- Autoroute
- Route départementale
- Limites du département





2 4 5 9



2 3 7 8



1 6



1



1 5



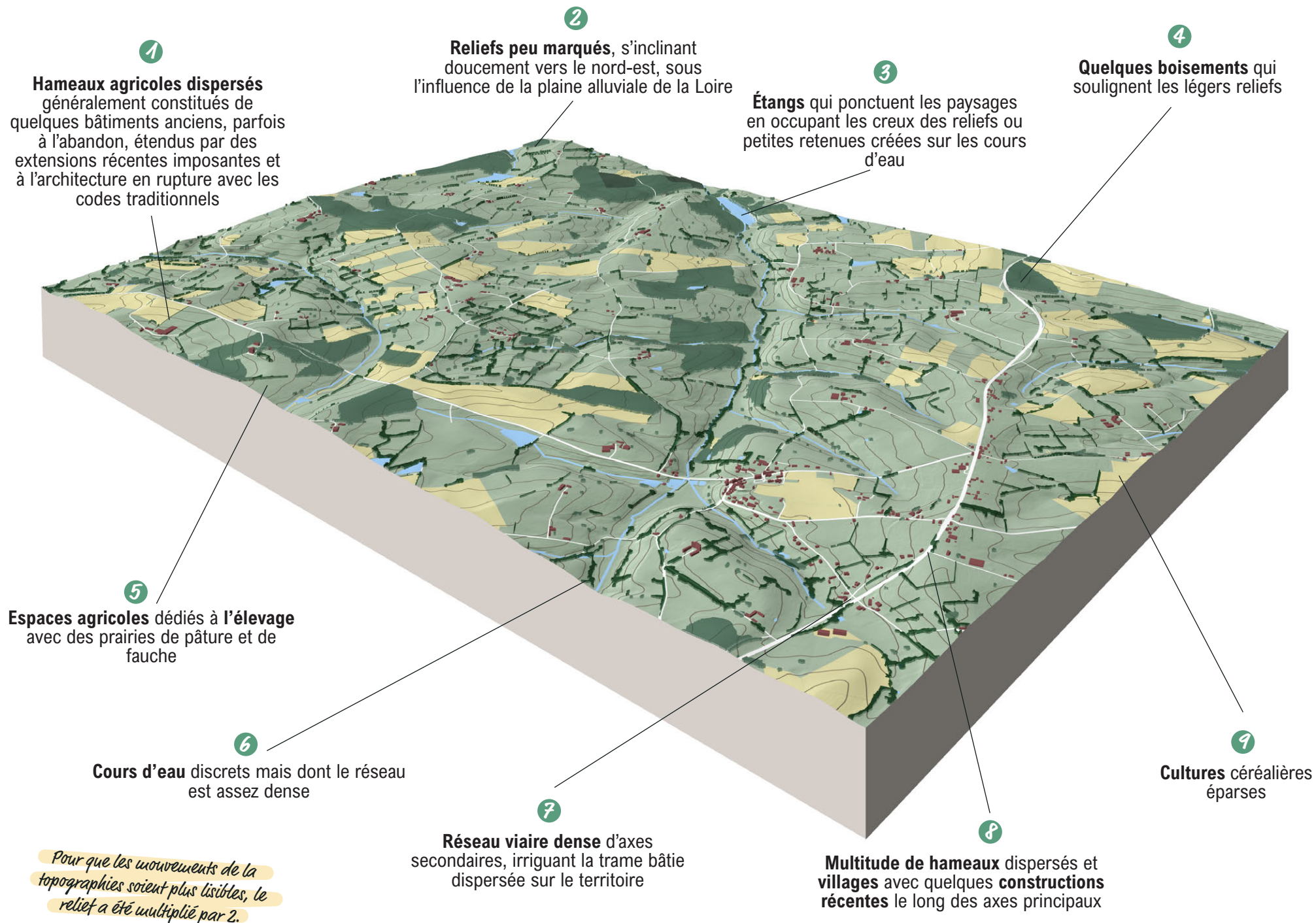
2 3 9



1 7 8







# Tendances d'évolution et dynamiques paysagères

## ÉVOLUTIONS CONSTATÉES ENTRE LE MILIEU DU XX<sup>ème</sup> SIÈCLE ET AUJOURD'HUI

- \* **Remembrement** important des parcelles agricoles
- \* **Création de nombreux plans d'eau** (type retenues ou mares)
- \* **Transformation du bocage**, qui se densifie autour des villages et des hameaux, et tend à se dégrader notamment dans les zones de cultures, malgré une bonne conservation par endroit
- \* **Localement, léger développement urbain résidentiel**, en rupture avec l'urbanisation traditionnelle
- \* **Extension des exploitations agricoles**, dont les bâtiments à l'architecture « moderne » et imposante s'intègre difficilement au paysage rural
- \* **Aménagement d'axes de transports**, en particulier l'A79 au nord
- \* **Maintien global des boisements**, voir extension des surfaces boisées

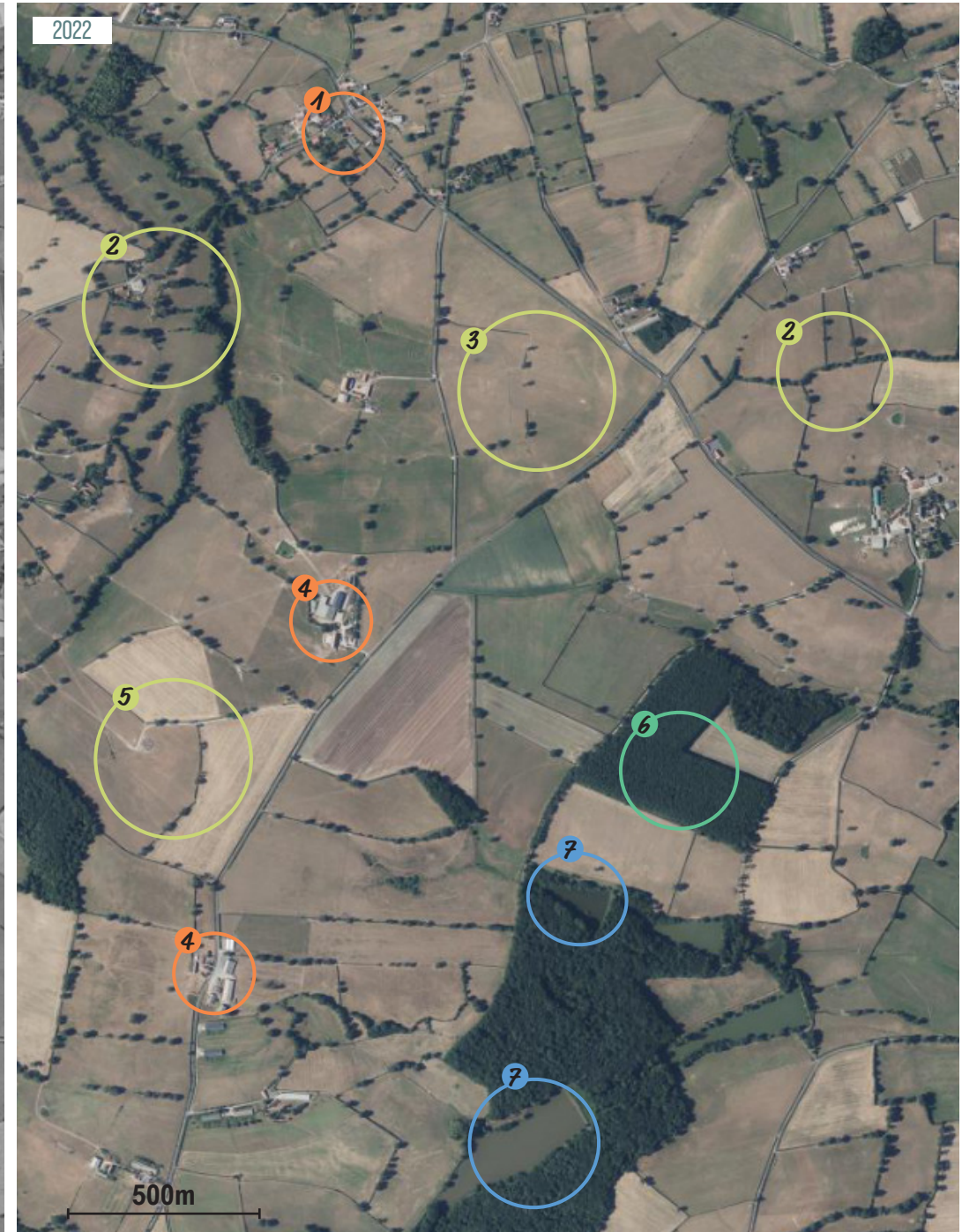
## TENDANCES D'ÉVOLUTIONS PRESENTIÉS POUR L'AVENIR

- > **Banalisation des paysages agricoles**, notamment avec le risque de transformation vers un paysage de grandes cultures et le risque de perte du patrimoine bâti isolé, qui peut être abandonné et/ ou complété par extensions récentes à l'architecture en rupture avec les codes traditionnels
- > **Réadaptation du motif bocager** et de la trame arborée pour leur intérêt face au changement climatique
- > **Localement, perte de la lisibilité de l'urbanisation et de l'identité rurale-patrimoniale**, avec un risque de banalisation des paysages résidentiels et dégradation du patrimoine bâti non réhabilité
- > **Développement des énergies renouvelables** (en particulier le photovoltaïque en toiture, notamment sur les bâtiments agricoles)

### Exemples d'évolutions autour de Monétay-sur-Loire

- 1 Maintien global des silhouettes villageoises avec quelques constructions récentes en bordure de villages
- 2 Bonne conservation du bocage par endroit
- 3 Disparition du bocage notamment dans les espaces cultivés
- 4 Création de nouveaux bâtiments agricoles en extension d'exploitations anciennes
- 5 Remembrement important des parcelles agricoles
- 6 Développement du boisement par endroit
- 7 Création d'étangs







*Ces comparaisons de photographies sont issues des points de vue photographiés en 2005 dans le cadre de l'Observatoire photographique du Massif Central, recueillies dans le cadre de cet Atlas en 2024. Elles ne sont pas exhaustives et ne permettent pas d'appréhender l'ensemble des évolutions ayant eu lieu mais donnent à voir localement les changements (ou l'absence de changement) ayant eu lieu en presque 20 ans. Avec la comparaison de photos aériennes, elles permettent d'illustrer certaines dynamiques d'évolution.*



### Entrée ouest du centre-bourg du village du Pin, sur la RD21

Augmentation du nombre de câbles sur le réseau électrique

Rénovation de la maison en bordure de route (apparition de vélux, création d'une porte latérale...)

et de la seconde maison en arrière-plan  
Plantation d'arbres autour de l'étang et développement de la trame arborée

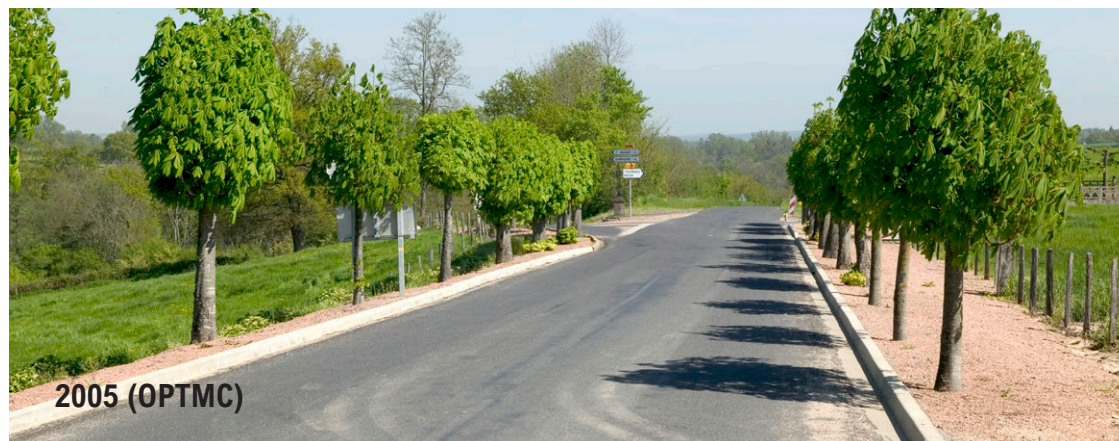
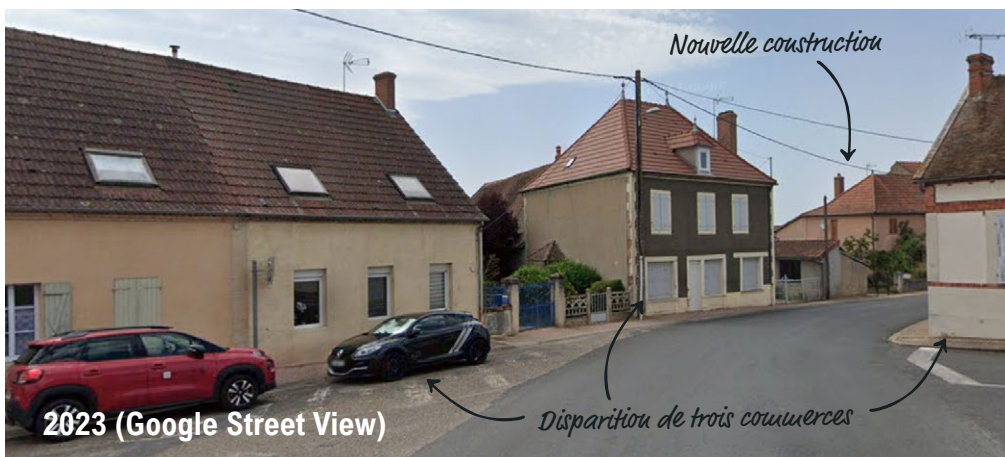




## Village de Monétay-sur-Loire depuis la D59

Transformation de l'hôtel et du café en habitations privées (disparition des petits commerces) : conservation de la structure du bâti existant mais modification des façades, toitures et devantures

Modification des aménagements de l'espace public : imperméabilisation de la route, création de places de stationnement et des marquages au sol, apparition du réseau aérien



## Sortie du village de Monétay-sur-Loire depuis la D59

Disparition de l'alignement d'arbres qui symbolisait l'entrée du village... mais qui permet d'ouvrir la vue

Modification de l'aménagement avec l'ajout d'une barrière, de jardinières, et le déplacement du panneau indiquant la sortie du village

# Objectifs de qualité paysagère

## PAYSAGES AGRICOLES

- \* Soutenir la diversification des pratiques agricoles et préserver/reconstituer un maillage de haies pertinent par rapport aux critères agronomiques et paysagers
- \* Intégrer les nouvelles pratiques agricoles, parfois plus intéressantes face à la gestion de la ressource en eau ou au changement climatique, mais en rupture avec les paysages agricoles traditionnels
- \* Accompagner les transformations du bâti agricole et son insertion dans le paysage, en lien avec les codes architecturaux locaux
- \* Prendre en compte les paysages dans les projets d'implantation d'ENR (notamment les panneaux photovoltaïques) au sein du bâti agricole
- \* Préserver les espaces boisés et adapter si besoin les essences face au changement climatique
- \* Protéger et valoriser les nombreux plans d'eau

## PAYSAGES BÂTIS

- \* Maîtriser le développement urbain et sa qualité
- \* Soigner et réinvestir le patrimoine bâti existant pour l'adapter aux modes de vie et enjeux contemporains dans le respect de l'identité paysagère de cette unité
- \* Conserver des enveloppes urbaines claires et limiter la poursuite du développement urbain le long des axes routiers (notamment secondaires)
- \* Intégrer les constructions nouvelles dans le paysage : concilier la réalité économique des aménagements et les attentes des nouveaux habitants avec la préservation de l'architecture et des paysages
- \* Requalifier et redynamiser les traversées de bourgs, inciter à l'arrêt
- \* Préserver et valoriser le patrimoine bâti remarquable (quelques châteaux, nombreux hameaux agricoles, maisons en briques rouges ou à pans de bois)

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

- \* Maîtriser le développement des projets d'ENR pour ne pas sacrifier les richesses du paysage, notamment dans le cas de projet photovoltaïque associé à l'agriculture
- \* Adapter les pratiques agricoles au changement climatique

## VALORISATION ET DÉCOUVERTE

- \* Poursuivre ou entreprendre la mise en valeur du territoire pour inciter à sa préservation et à la découverte
- \* Utiliser les grands axes (A79, N7) comme opportunité de découverte des paysages locaux, créer des « portes d'entrées » en soignant leur connexion aux bourgs
- \* Favoriser l'itinérance et la découverte, mettre en valeur les qualités paysagères et patrimoniales du territoire

## GOUVERNANCE

- \* Renforcer la compétence paysage au sein des différents services, notamment au sein des EPCI
- \* Sensibiliser le public au paysage et au projet de paysage
- \* Faire vivre l'Atlas des paysages auprès des différents acteurs du territoire et identifier des « porteurs » et relais locaux





UNITÉ PAYSAGÈRE

**BASSES  
MARCHES DU  
DONJON ET DE  
SAINT-LÉON**

## Motifs et ambiances paysagères

Traversant le Bocage des Basses Marches en son centre, d'est en ouest, l'unité « Basses Marches du Donjon et de Saint Léon » se caractérise par une **succession de vallons aux pentes douces**. Les reliefs sont davantage marqués à l'ouest qu'à l'est. Cette topographie permet de la différencier de l'unité des Côtes de la Loire au nord, plus plane, et des Contreforts de la Montagne Bourbonnaise au sud, plus vallonnés. Elle est encadrée par les vallées de la Besbre et de la Loire.

Une **multitude de cours d'eau, affluents de la Besbre** à l'ouest et des **affluents de la Loire** sur le reste de l'unité, sillonnent le territoire. Bien que le réseau soit **dense**, celui-ci est **peu visible** dans les paysages, mais souligné par les **ripisylves** et les **talwegs** de fond de vallons qui permettent alors de deviner le passage de l'eau. Des **étangs** viennent aussi régulièrement ponctuer cette unité, occupant les creux du relief ou sous la forme de petites retenues créées sur les cours d'eau.

En plus des ripisylves, de **rars boisements de feuillus** viennent compléter la trame boisée. Souvent localisés sur les **pentcs douces** du relief, ces petites forêts créent des masques visuels et apportent de la diversité dans les ambiances. Le **bois Picard**, à l'est du Donjon, constitue l'un des rares grands boisements de l'ensemble paysager.

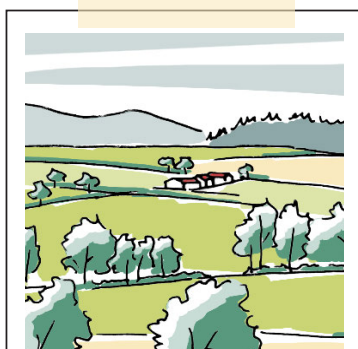
Des **parcelles agricoles dédiées à l'élevage** occupent la majeure partie de l'unité, en alternance avec des **cultures céréalières**. Ces dernières sont davantage présentes sur les franges est et ouest de l'unité. La **trame bocagère est souvent résiduelle**, mais elle permet tout de même de délimiter les parcelles agricoles et **structure la mosaïque paysagère** par ses haies basses taillées ou arborées.

Assez **discrète**, la **trame urbaine** est marquée par une **forte identité rurale-patrimoniale**. Le bâti est principalement présent sous forme de **hameaux** et de **bâtiments agricoles disséminés** de manière homogène dans les paysages. Le **Donjon et Saint-Léon** sont les deux villages principaux qui organisent le territoire. Le village de Montcombroux-les-Mines est également un repère fort dans le paysage, avec sa silhouette de village-rue perché.

En continuité des centres-bourgs et plus localement autour des hameaux, une **urbanisation récente** s'est parfois développée, créant ponctuellement une **rupture avec la trame traditionnelle**. Aussi, beaucoup d'**exploitations agricoles se sont étendues**, avec des bâtiments souvent imposants et sans lien avec les codes architecturaux locaux.

L'unité est traversée par un **important réseau de routes secondaires**, complété par des itinéraires doux, notamment le GR3 qui traverse le bocage du nord au sud et le départ du GR303. Ces différents axes sont autant de portes d'entrées et d'opportunités pour faire découvrir les paysages des Basses Marches du Donjon et de Saint-Léon, aujourd'hui peu valorisés.

Le **panorama du Puy-Saint-Ambroise**, situé sur la commune de Saint-Léon et qui **domine les paysages du haut de ses 437 m**, constitue un point de vue remarquable à l'échelle de l'unité mais également à l'échelle du département. Il donne à voir la campagne bocagère du nord du territoire des Basses Marches.



*Des vallonnements aux pentes douces*

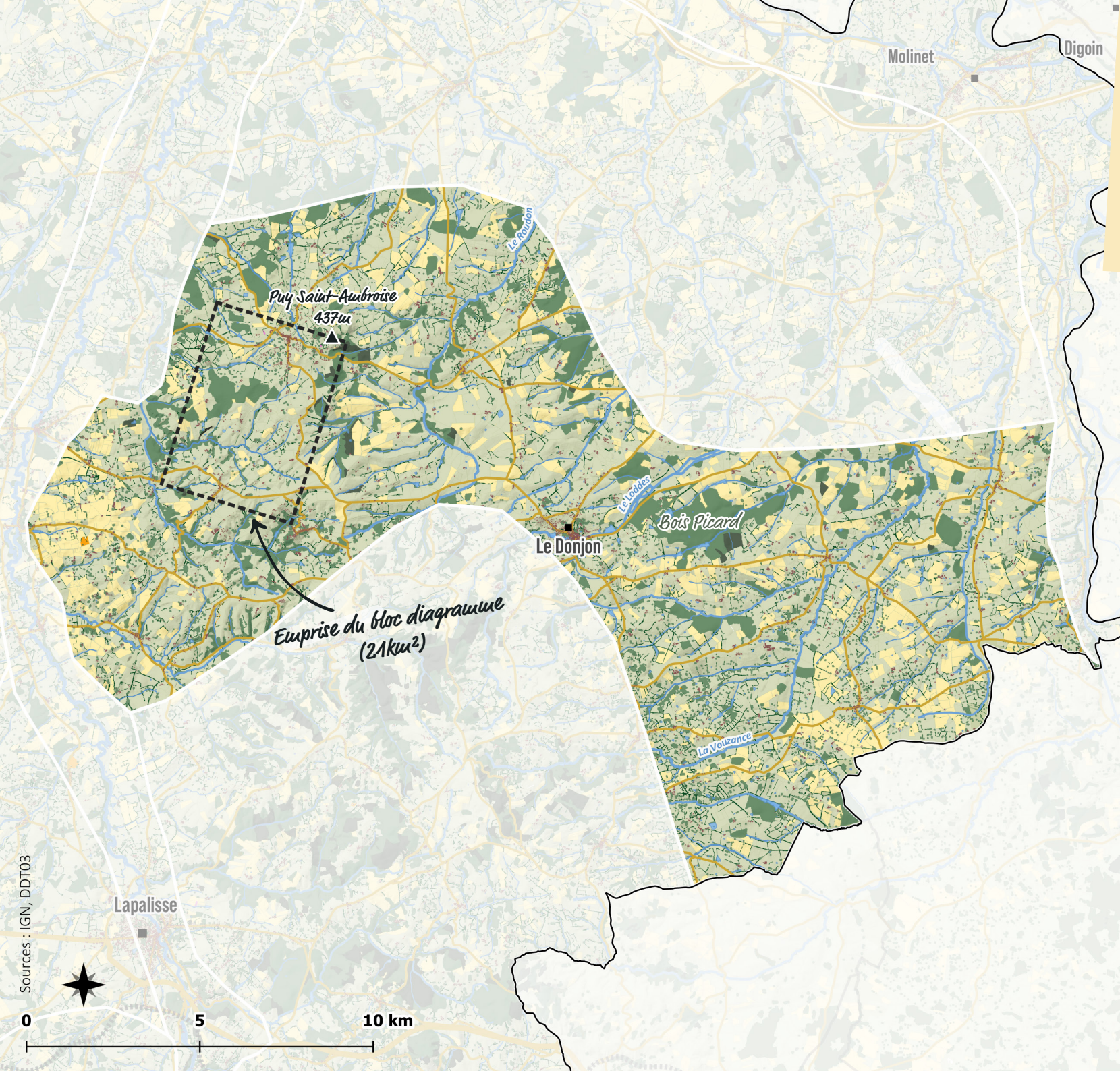


*Des prairies d'élevage alternant avec les cultures*



*Une trame bâtie discrète et des villages occupant les sommets*





**Communes concernées :**  
 Luneau, Avrilly, Le Bouchaud, Montaiguët-en-Foréz, Lenax, Neuilly-en-Doujou, Saint-Didier-en-Doujou, Le Doujou, Liernolles, Montcoubroux-les-Mines, Saligny-sur-Roudou, Saint-Léon, Châtelperrou, Sorbier, Jaligny-sur-Besbre, Chavroches, Trézelles, Vareunes-sur-Tèche, Bert

### Couposaute hydrographique

- Cours d'eau
- Surfaces en eau

### Couposaute forestière

- Forêts de feuillus et forêts mixtes
- Forêts de conifères

### Couposaute agricole

- Haies
- Cultures
- Estives et prairies
- Maraîchage, arboriculture, fleurs
- Vignes

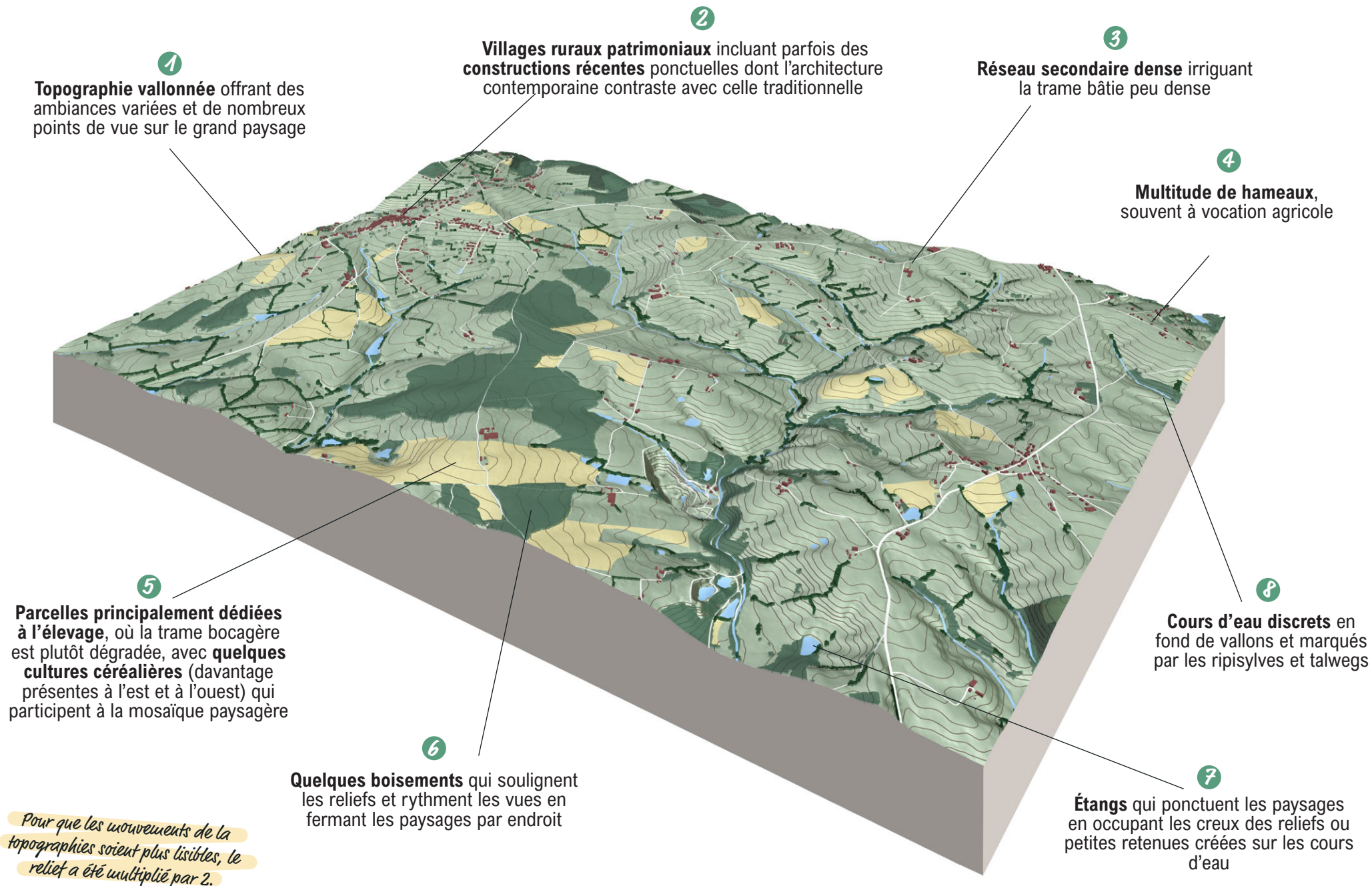
### Couposaute anthropique

- Bâti
- (Représentation exagérée pour les besoins cartographiques)
- Route départementale
- Limites du département









# Tendances d'évolution et dynamiques paysagères

## ÉVOLUTIONS CONSTATÉES ENTRE LE MILIEU DU XX<sup>ème</sup> SIÈCLE ET AUJOURD'HUI

- \* **Remembrement important** des parcelles agricoles
- \* **Création de nombreux plans d'eau** (type retenues ou mares)
- \* **Transformation du bocage** qui se dégrade fortement, notamment dans les zones de cultures
- \* **Localement, léger développement urbain résidentiel**, en rupture avec l'urbanisation traditionnelle
- \* **Extension des exploitations agricoles**, dont les bâtiments à l'architecture « moderne » et imposante s'intègre difficilement au paysage rural
- \* **Maintien global des boisements** et de la trame boisée des ripisylves

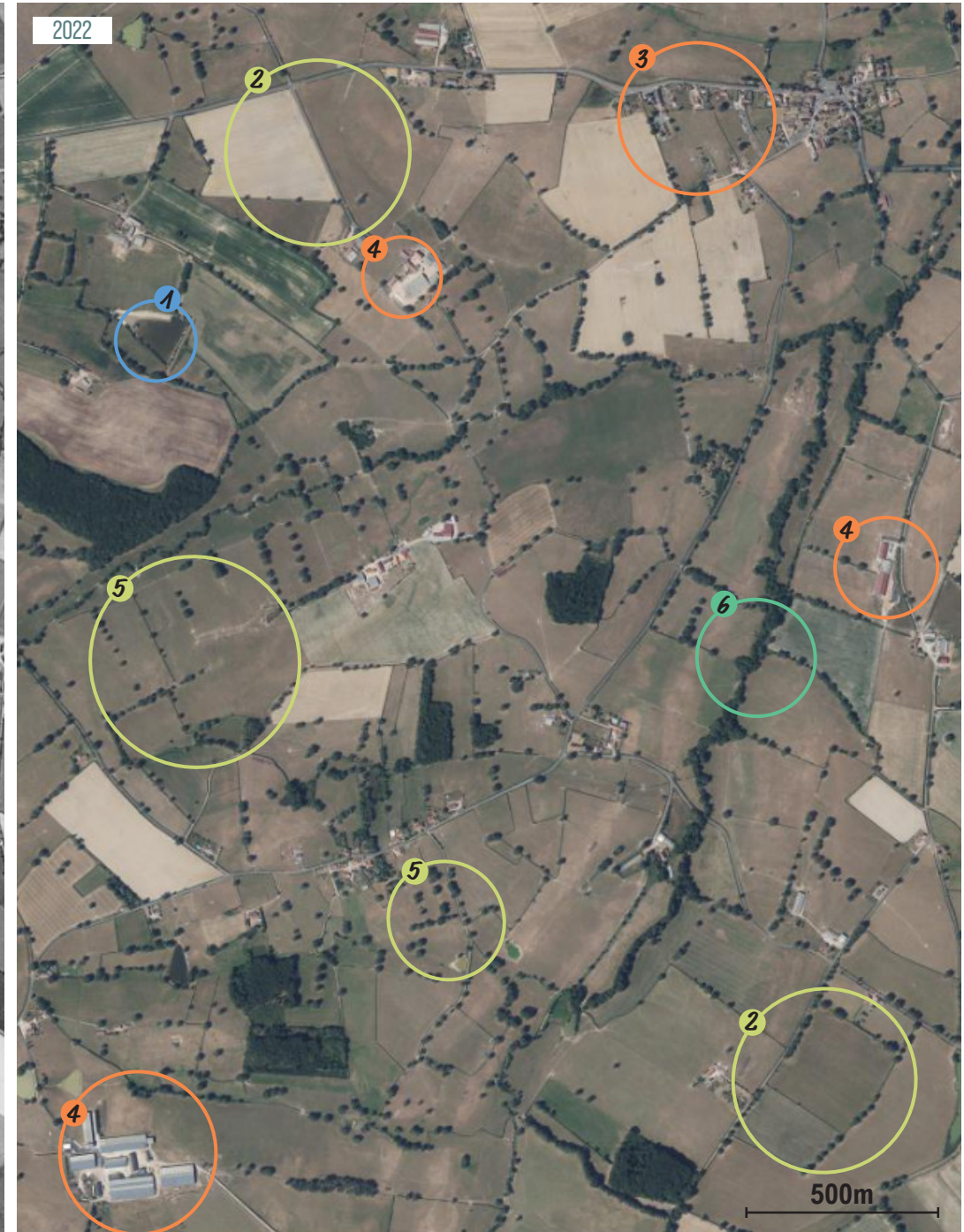
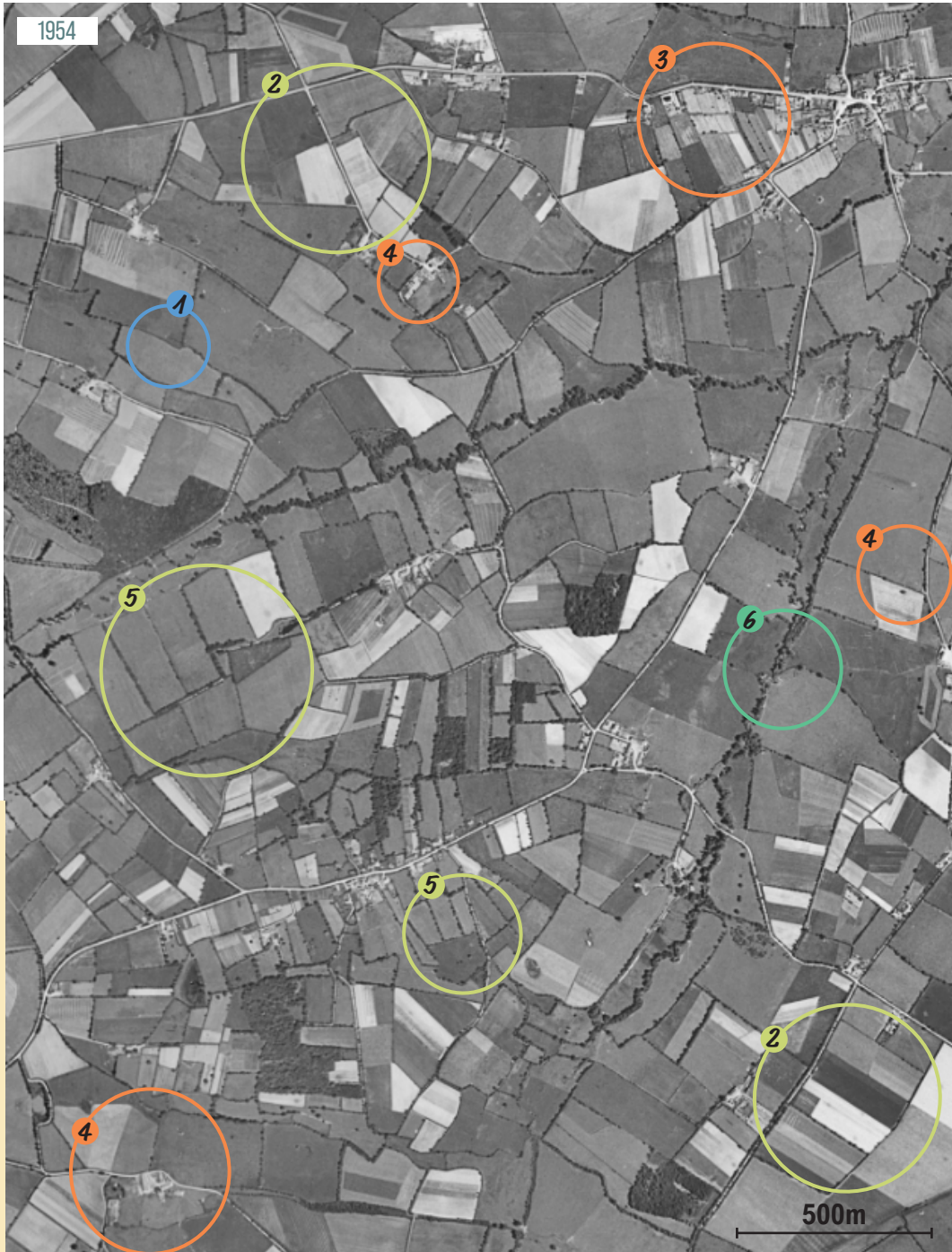
## TENDANCES D'ÉVOLUTIONS PRESENTIÉS POUR L'AVENIR

- > **Banalisation des paysages agricoles**, notamment avec le risque de transformation vers un paysage de grandes cultures et le risque de perte du patrimoine bâti isolé, qui peut être abandonné et/ ou complété par extensions récentes à l'architecture en rupture avec les codes traditionnels
- > **Réadaptation du motif bocager** et de la trame arborée pour leur intérêt face au changement climatique, **redensification de la trame bocagère**
- > **Localement, perte de la lisibilité de l'urbanisation et de l'identité rurale-patrimoniale**, avec un risque de banalisation des paysages résidentiels et dégradation du patrimoine bâti non réhabilité
- > **Développement des énergies renouvelables** (en particulier le photovoltaïque en toiture, notamment sur les bâtiments agricoles)

### Exemples d'évolutions autour de Neuilly-en-Donjon

- 1 Création d'étangs
- 2 Remembrement important des parcelles agricoles
- 3 Étalement léger de la silhouette villageoise avec quelques constructions récentes en bordure de villages, le long des axes routiers
- 4 Création de nouveaux bâtiments agricoles en extension d'exploitations anciennes
- 5 Disparition du bocage notamment dans les espaces cultivés
- 6 Maintien voir développement des ripisylves







Ces comparaisons de photographies sont issues des points de vue photographiés en 2005 dans le cadre de l'Observatoire photographique du Massif Central, reconduites dans le cadre de cet Atlas en 2024. Elles ne sont pas exhaustives et ne permettent pas d'appréhender l'ensemble des évolutions ayant eu lieu mais donnent à voir localement les changements (ou l'absence de changement) ayant eu lieu en presque 20 ans. Avec la comparaison de photos aériennes, elles permettent d'illustrer certaines dynamiques d'évolution.

### Point de vue au lieu-dit le Bois du Village sur la commune de Lenax

Mort de l'arbre isolé en milieu de champ : problématique des arbres non remplacés et donc diminution de la trame bocagère

Végétation plus dense en second-plan, mais dégradation de certains arbres dans la ripisylve



2005 (OPTMC)



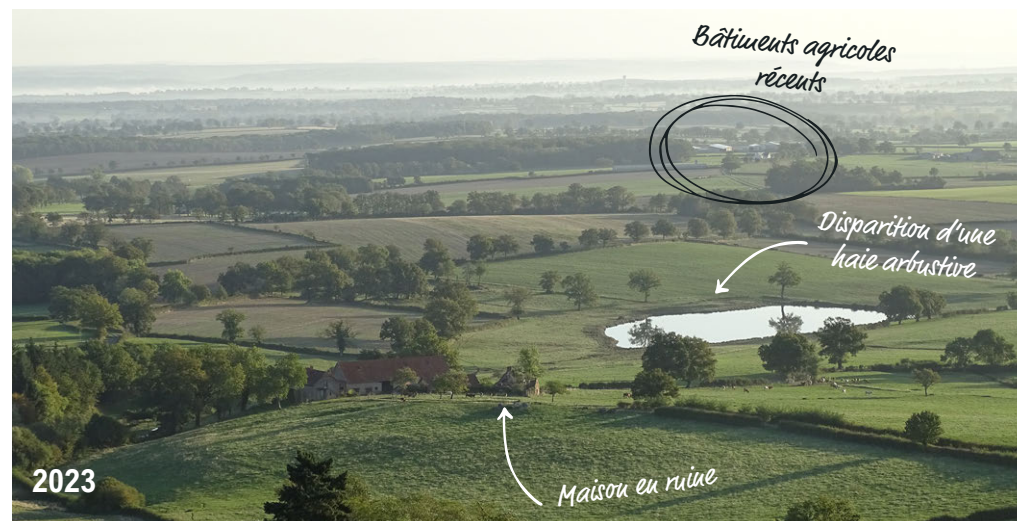
2023

Disparition de l'arbre isolé

Dégradation de la ripisylve



2005 (OPTMC)



2023

Bâtiments agricoles récents

Disparition d'une haie arbustive

Maison en ruine

### Point de vue du Puy Saint-Ambroise à Saint-Léon

Apparition de plusieurs bâtiments agricoles

Bâtiment au premier plan tombé en ruine : abandon du patrimoine bâti ancien

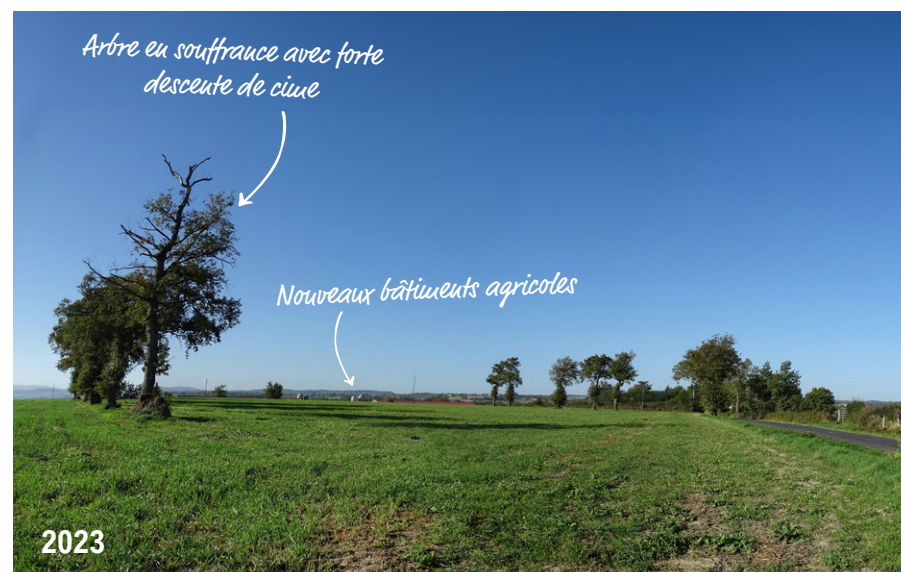
Pas d'autre changement significatif majeur (la trame bocagère et boisée a été conservée dans l'ensemble)



**Point de vue sur la D21 depuis le lieu-dit le Bout du Monde sur la commune de Saint-Léon**

Développement de la trame boisée avec une croissance des conifères et des feuillus : fermeture totale de la vue sur le coteau, l'église et le sommet du Puy Saint-Ambroise

Plantation d'une haie entre la parcelle agricole au premier plan et le jardin privé visible en partie à droite



**Point de vue depuis la D169 à Lenax**

Disparition du chêne au premier plan et de plusieurs arbres dans les alignements de second plan : problématique des arbres anciens non remplacés et donc dégradation de la trame bocagère

A l'arrière-plan, apparition de nouveaux bâtiments agricoles (dont des silos)

# Objectifs de qualité paysagère

## PAYSAGES AGRICOLES

- \* Soutenir la diversification des pratiques agricoles et reconstituer un maillage de haies pertinent par rapport aux critères agronomiques et paysagers
- \* Intégrer les nouvelles pratiques agricoles, parfois plus intéressantes face à la gestion de la ressource en eau ou au changement climatique
- \* Accompagner les transformations du bâti agricole et son insertion dans le paysage, en lien avec les codes architecturaux locaux
- \* Prendre en compte les paysages dans les projets d'implantation d'ENR (notamment les panneaux photovoltaïques) au sein du bâti agricole
- \* Préserver les espaces boisés et adapter si besoin les essences face au changement climatique
- \* Protéger et valoriser les nombreux plans d'eau

## PAYSAGES BÂTIS

- \* Maîtriser le développement urbain et sa qualité
- \* Soigner et réinvestir le patrimoine bâti existant pour l'adapter aux modes de vie et enjeux contemporains dans le respect de l'identité paysagère de cette unité
- \* Conserver des enveloppes urbaines claires et limiter la poursuite du développement urbain le long des axes routiers (notamment secondaires)
- \* Intégrer les nouvelles formes urbaines pour éviter le risque de banalisation des paysages : concilier la réalité économique des aménagements et les attentes des nouveaux habitants avec la préservation de l'architecture et des paysages
- \* Requalifier et redynamiser les traversées des bourgs, inciter à l'arrêt
- \* Préserver et valoriser le patrimoine bâti remarquable (rares châteaux, nombreux hameaux agricoles)

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

- \* Maîtriser le développement des projets d'ENR pour ne pas sacrifier les richesses du paysage, notamment dans le cas de projet photovoltaïque associé à l'agriculture
- \* Adapter les pratiques agricoles au changement climatique

## VALORISATION ET DÉCOUVERTE

- \* Poursuivre ou entreprendre la mise en valeur du territoire pour inciter à sa préservation et à la découverte
- \* Favoriser l'itinérance et la découverte, mettre en valeur les qualités paysagères et patrimoniales du territoire
- \* Préserver et mettre en valeur les points de vue sur le grand paysage, en particulier celui du Puy Saint-Ambroise

## GOVERNANCE

- \* Renforcer la compétence paysage au sein des différents services, notamment au sein des EPCI
- \* Sensibiliser le public au paysage et au projet de paysage
- \* Faire vivre l'Atlas des paysages auprès des différents acteurs du territoire et identifier des « porteurs » et relais locaux





UNITÉ PAYSAGÈRE  
**CONTREFORTS  
NORD DE LA  
MONTAGNE  
BOURBONNAISE**

## Motifs et ambiances paysagères

Au sud de l'ensemble paysager du Bocage des Basses Marches, l'unité Contreforts nord de la Montagne bourbonnaise vient en prolongement des **reliefs du Massif central**. La topographie est **très vallonnée**, avec des collines dont l'altitude avoisine les 500 m. Les nombreux points hauts (ouverts grâce aux parcelles pâturées) permettent alors d'apprécier des **vues** sur les Basses Marches elles-mêmes ainsi que sur **la silhouette de la Montagne bourbonnaise**. A l'ouest, l'unité est délimitée par la vallée de la Besbre et elle se prolonge à l'est dans les départements de la Loire et de la Saône-et-Loire. Au nord, la transition est douce vers les « Basses Marches du Donjon et de Saint-Léon » avec l'atténuation du relief, alors qu'au sud la limite est marquée par l'augmentation progressive de l'altitude vers la Montagne bourbonnaise.

La majorité des **parcelles agricoles sont pâturées**, ponctuées localement de quelques **parcelles cultivées**. Cette alternance est animée par la présence des **troupeaux d'élevage** qui participent à l'**ambiance rurale affirmée**. La conservation de la **trame bocagère est inégale** : les haies suivent la topographie et ponctuent ça et là la mosaïque paysagère. Souvent, les routes sont encadrées de deux haies basses taillées et orientent les perceptions au rythme des reliefs.

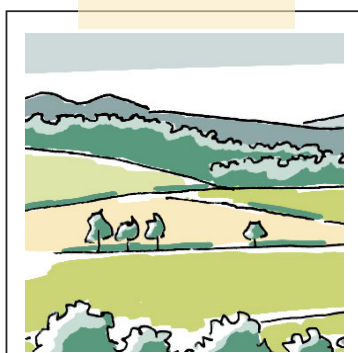
**Assez présente** sur cette unité, la trame boisée occupe les **vallées encaissées** et s'étend jusqu'aux **sommets**, souvent coiffés de conifères dont la couleur sombre ressort fortement. Cela permet ainsi une variété d'ambiances, contrastant avec les prairies ouvertes.

Une **multitude de cours d'eau, affluents de la Besbre** à l'ouest et affluents **de la Loire au nord-est**, sillonnent le territoire. Le réseau est **dense et visible** dans les paysages, creusant des vallons et accompagné de ripisylves qui laissent parfois entrevoir les cours d'eau. Des **étangs** viennent régulièrement ponctuer cette unité, occupant les creux du relief ou sous la forme de petites retenues créées sur les cours d'eau.

Assez **discrète**, la **trame urbaine** est marquée par une **forte identité rurale-patrimoniale**. Le bâti est principalement présent sous forme de **hameaux** et de **bâtiments agricoles isolés** disséminés de façon

homogène dans les paysages. Les villages sont identifiables grâce à leur **clocher** dont la silhouette élancée se distingue en ligne de crête. Autour de ces bourgs, une **urbanisation récente** s'est parfois développée, créant ponctuellement une **rupture avec la trame traditionnelle**. Aussi, beaucoup d'**exploitations agricoles se sont étendues**, avec des bâtiments souvent imposants et sans lien avec les codes architecturaux locaux.

L'unité est traversée par un **important réseau d'infrastructures**, notamment avec la **nouvelle RN7 (création d'une 2x2 voies)** et la **voie ferrée** au sud, auxquels viennent s'ajouter un réseau secondaire dense. Quelques itinéraires doux parcourent le territoire, en particulier le **GR3** qui traverse les reliefs du nord au sud. Ces différents axes sont autant de portes d'entrées et d'opportunités pour faire découvrir les paysages de cette unité, aujourd'hui peu valorisés.



Une succession de vallées et de collines dans le prolongement de la Montagne bourbonnaise



Des vallées encaissées aux pentes occupées par des boisements



Des prairies d'élevage délimitées par un bocage résiduel



**Communes concernées :**  
 Montcoubroux-les-Mines, Le Donjon,  
 Lenax, Montaiguët-en-Forêt, Loddès, Bert,  
 Lapalisse, Barraix-Bussolles, Audelaroches,  
 Vareunes-sur-Tèche, Droiturier, Saint-Prix,  
 Le Breuil, Chatelus, Saint-Pierre-Laval

### Couposaute hydrographique

- Cours d'eau
- Surfaces en eau

### Couposaute forestière

- Forêts de feuillus et forêts mixtes
- Forêts de conifères

### Couposaute agricole

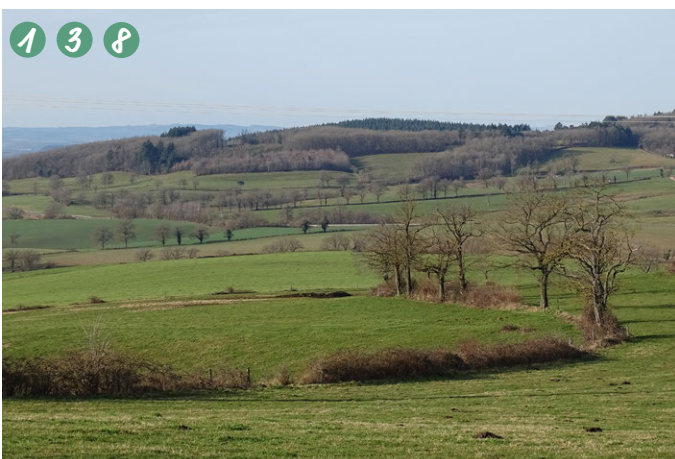
- Haies
- Cultures
- Estives et prairies
- Maraîchage, arboriculture, fleurs
- Vignes

### Couposaute anthropique

- Bâti
- (Représentation exagérée pour les besoins cartographiques)
- Voies ferrées
- Route nationale
- Route départementale
- Limites du département









1  
**Forêts de feuillus et de conifères**  
qui occupent les pentes marquées  
et certains sommets

2  
**Relief marqué** constitué de collines et de vallées  
encaissées, participant à la diversité d'ambiances  
paysagères et offrant de nombreux points de vue

3  
**Prairies d'élevage** alternant avec de  
rares parcelles cultivées

4  
**Cours d'eau encaissés** en  
fond de vallées, marqués  
par les ripisylves et coteaux  
boisés

5  
**Étangs** qui ponctuent les paysages en  
occupant les creux des reliefs ou petites  
retenues créées sur les cours d'eau

*Pour que les mouvements de la  
topographies soient plus lisibles, le  
relief a été multiplié par 2.*

6  
**Villages patrimoniaux** installés  
principalement sur les points hauts

8  
**Trame bocagère** inégalement  
conservée, parfois dense,  
parfois résiduelle, voire  
absente

7  
**Hameaux agricoles et bâti isolé**,  
parfois étendus par des extensions  
récentes imposantes et à l'architecture  
en rupture avec les codes traditionnels



# Tendances d'évolution et dynamiques paysagères

## ÉVOLUTIONS CONSTATÉES ENTRE LE MILIEU DU XX<sup>ème</sup> SIÈCLE ET AUJOURD'HUI

- \* **Remembrement important** des parcelles agricoles
- \* **Création de nombreux plans d'eau** (type retenues ou mares)
- \* **Transformation du bocage** qui se dégrade fortement, notamment dans les zones de cultures
- \* **Localement, léger développement urbain résidentiel**, en rupture avec l'urbanisation traditionnelle
- \* **Extension importante des exploitations agricoles**, avec des bâtiments à l'architecture « moderne », imposante et s'intégrant difficilement au paysage rural des Basses Marches
- \* **Maintien global voir progression des boisements**
- \* **Création de nouveaux axes de transports**, en particulier la nouvelle RN7 à 2x2 voies au sud

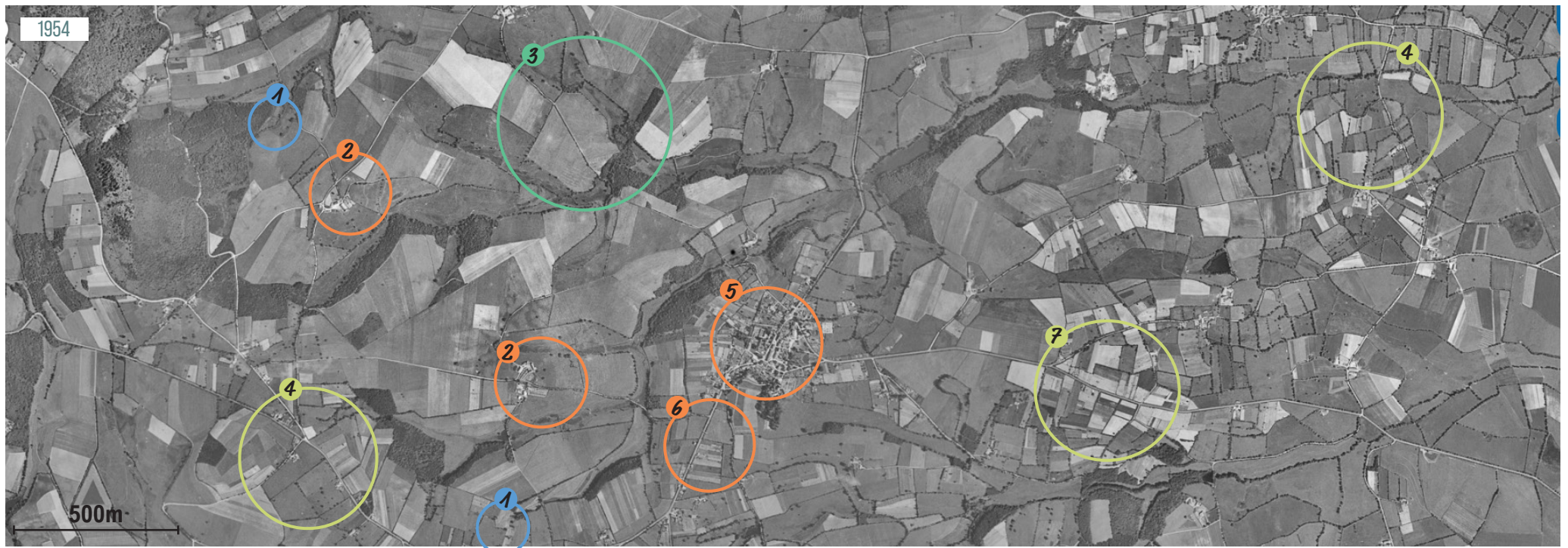
## TENDANCES D'ÉVOLUTIONS PRESENTIES POUR L'AVENIR

- > **Banalisation des paysages agricoles**, notamment avec le risque de transformation vers un paysage de grandes cultures et le risque de perte du patrimoine bâti isolé, qui peut être abandonné et/ ou complété par extensions récentes à l'architecture en rupture avec les codes traditionnels
- > **Réadaptation du motif bocager** et de la trame arborée pour leur intérêt face au changement climatique
- > **Localement, perte de la lisibilité de l'urbanisation et de l'identité rurale-patrimoniale**, avec un risque de banalisation des paysages résidentiels et dégradation du patrimoine bâti non réhabilité
- > **Développement des énergies renouvelables** (en particulier le photovoltaïque en toiture, notamment sur les bâtiments agricoles)

### Exemples d'évolutions autour de Montaiguët-en-Forez

- 1 Création d'étangs
- 2 Création de nouveaux bâtiments agricoles en extension d'exploitations anciennes
- 3 Augmentation de la surface boisée, dédiée principalement à l'exploitation forestière
- 4 Niveau de conservation variable de la trame bocagère
- 5 Maintien de la silhouette villageoise en centre-bourg
- 6 Étalement urbain le long des axes routiers principaux avec des quelques constructions récentes en continuité de la silhouette villageoise
- 7 Remembrement important des parcelles agricoles







*Ces comparaisons de photographies sont issues des points de vue photographiés en 2005 dans le cadre de l'Observatoire photographique du Massif Central, reconduites dans le cadre de cet Atlas en 2024. Elles ne sont pas exhaustives et ne permettent pas d'appréhender l'ensemble des évolutions ayant eu lieu mais donnent à voir localement les changements (ou l'absence de changement) ayant eu lieu en presque 20 ans. Avec la comparaison de photos aériennes, elles permettent d'illustrer certaines dynamiques d'évolution. Certaines ont été prises dans le cadre de l'Observatoire photographique de la RN7.*



**Point de vue depuis la D990, à proximité du lieu-dit des Chassat, sur la commune de Andelaroche**

Bonne conservation de la trame arborée, voire développement et croissance de la végétation, mais disparition de haies arbustives

Aggrandissement de l'exploitation agricole





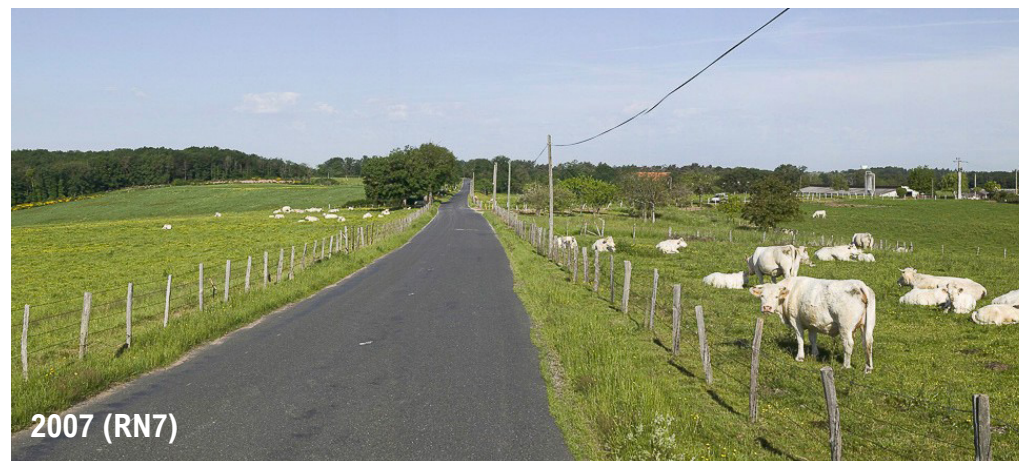
### Point de vue depuis la RD470 au lieu-dit Les Issards à Droiturier

Création d'un pont sur la RD470 pour permettre le franchissement de la nouvelle RN7

Bâtiment existant resté en place

Enfouissement des lignes électriques

> Modification profonde du paysage et perte de l'identité rurale



### Point de vue depuis la RD570, à proximité du lieu-dit Goninet, à cheval entre Andelaroche et Saint-Pierre-Laval

Construction de la nouvelle RN7 (2x2 voies) : apparition d'une infrastructure routière imposante dans le paysage rural, abattage d'une partie du boisement, disparition de champs

> Modification profonde du paysage et perte de l'identité rurale ; fractionnement du territoire (RN7 infranchissable)



### Point de vue depuis le GR3 en bordure du Bois Trayon à Droiturier

Construction de la nouvelle RN7 (2x2 voies) : apparition d'une infrastructure routière imposante dans le paysage rural, modification de la topographie naturelle, disparition de champs

> Modification profonde du paysage et perte de l'identité rurale ;  
fractionnement du territoire (RN7 infranchissable)



### Point de vue depuis les rochers de Montgenest, avec vue sur la RN7 et le lieu-dit Rossignol

Construction de la nouvelle RN7 (2x2 voies) : apparition d'une infrastructure routière imposante, modification de la topographie naturelle, disparition de champs, destruction d'habitations...

> Modification profonde du paysage et perte de l'identité rurale ;  
fractionnement du territoire (RN7 infranchissable)



# Objectifs de qualité paysagère

## PAYSAGES AGRICOLES

- \* Soutenir la diversification des pratiques agricoles et reconstituer un maillage de haies pertinent par rapport aux critères agronomiques et paysagers
- \* Préserver la trame bocagère existante
- \* Intégrer les nouvelles pratiques agricoles, parfois plus intéressantes face à la gestion de la ressource en eau ou au changement climatique
- \* Accompagner les transformations du bâti agricole et son insertion dans le paysage, en lien avec les codes architecturaux locaux
- \* Prendre en compte les paysages dans les projets d'implantation d'ENR (notamment les panneaux photovoltaïques) au sein du bâti agricole
- \* Préserver les espaces boisés et adapter si besoin les essences et leur gestion face au changement climatique
- \* Protéger et valoriser les nombreux plans d'eau

## PAYSAGES BÂTIS

- \* Maîtriser le développement urbain et sa qualité
- \* Soigner et réinvestir le patrimoine bâti existant pour l'adapter aux modes de vie et enjeux contemporains dans le respect de l'identité paysagère de cette unité
- \* Conserver des enveloppes urbaines claires et limiter la poursuite du développement urbain le long des axes routiers
- \* Intégrer les nouvelles formes urbaines pour éviter le risque de banalisation des paysages : concilier la réalité économique des aménagements et les attentes des nouveaux habitants avec la préservation de l'architecture et des paysages
- \* Requalifier et redynamiser les traversées de bourgs, inciter à l'arrêt
- \* Préserver et valoriser le patrimoine bâti remarquable (rares châteaux, nombreux hameaux agricoles)

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

- \* Maîtriser le développement des projets d'ENR pour ne pas sacrifier les richesses du paysage, notamment dans le cas de projet photovoltaïque associé à l'agriculture
- \* Adapter les pratiques agricoles au changement climatique

## VALORISATION ET DÉCOUVERTE

- \* Poursuivre ou entreprendre la mise en valeur du territoire pour inciter à sa préservation et à la découverte
- \* Favoriser l'itinérance et la découverte, mettre en avant les qualités paysagères et patrimoniales du territoire
- \* Préserver et mettre en valeur les points de vue sur le grand paysage

## GOVERNANCE

- \* Renforcer la compétence paysage au sein des différents services, notamment au sein des EPCI
- \* Sensibiliser le public au paysage et au projet de paysage
- \* Faire vivre l'Atlas des paysages auprès des différents acteurs du territoire et identifier des « porteurs » et relais locaux







# Bibliographie

## **Concernant l'ensemble du département :**

- \* Inventaire des paysages de l'Allier, 1995
- \* Atlas régional des paysages d'Auvergne, 2011

## **Concernant tout ou partie de l'ensemble paysager :**

- \* Charte architecturale et paysagère de la CC du Pays Charolais Brionnais, 2012
- \* Charte architecturale et paysagère de la CC du Val de Besbre Sologne bourbonnaise, 2006
- \* Charte architecturale et paysagère de la CC de Lapalisse, 2002
- \* Atelier des territoires « Site de l'Allier », 2021
- \* Atelier des territoires « Val de Besbre », 2016
- \* Dossier 1% paysage, développement et cadre de vie « Autoroute A79 de Montmarault (03) à Digoïn (71) », 2022

## **\* Documents d'urbanisme :**

- \* PLUi Grand Charolais, en cours
  - \* PLUi Entr'Allier Besbre et Loire, 2023
  - \* PLUi Pays de Lapalisse, révision en cours
  - \* SCoT Pays Charolais Brionnais, 2011
- 





## Atlas départemental des paysages de l'Allier

Conseil départemental de l'Allier | Préfecture de l'Allier | Epoque paysagistes-concepteurs | 2025